AGENCE PARCS CANADA

Rapport annuel 1999 – 2000

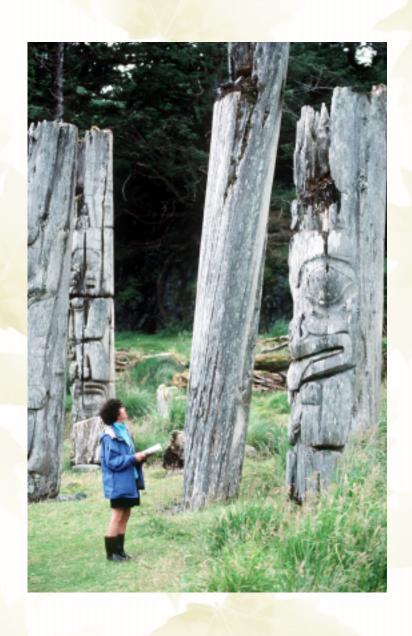


TABLE DES MATIÈRES

LETTRE À L'INTENTION DE LA MINISTRE
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE
VUE D'ENSEMBLE DE PARCS CANADA
REVUE DE L'ANNÉE 1999-2000
CONTEXTE DE PARCS CANADA 11 Législation 11 Statut et pouvoirs de l'Agence 11
Régie interne11Programmes nationaux12Obligations internationales13
RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN
Première partie : Mandat de base 15 Création d'endroits du patrimoine national 15 Description et engagements 15 Initiatives et réalisations 16 Progrès réalisés relativement à la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles
réserves de parc national
Protection des ressources patrimoniales Description et engagements Initiatives et réalisations Intégrité écologique L'état de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux Biodiversité et fonctions des écosystèmes Facteurs de stress Protection dans les aires marines nationales de conservation État des ressources culturelles et menaces 25 26 27 28 28 29 29 20 20 20 20 20 20 20 20
Etat des ressources culturelles et menaces

AGENCE PARCS CANADA

Mise en valeur du patrimoine	34
Description et engagements	34
Initiatives et réalisations	34
Évaluer les publics cibles de la mise en valeur du patrimoine	34
Renouveau de la mise en valeur du patrimoine	36
Services aux visiteurs	27
Description et engagements	
Initiatives et réalisations	
Service de qualité : Mesure du nombre et de la satisfaction des visiteurs	
Répercussions des visiteurs	
•	
Deuxième partie : Soutien du mandat	
Périmètres urbains	
Description et engagements	
Initiatives et réalisations	
Mise en œuvre de plans communautaires basés sur les principes	
Recouvrement des coûts	41
Routes de transit	41
Description et engagements	
Initiatives et réalisations	
État des routes	41
Gestion durable des routes	42
Gestion de Parcs Canada	12
Description et engagements	
Initiatives et réalisations	
Stratégie de mesure du rendement	
Stategie de mesare da rendement	
Gestion des ressources humaines	
Description et engagements	
Initiatives et réalisations	
Élaboration d'un nouveau régime des ressources humaines	
Perfectionnement professionnel et renouvellement de la main-d'œuvre	
Évaluation de la santé de l'organisation et de l'équité en matière d'emploi	46
ÉVALUATION PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE	
L'INFORMATION SUR LE RENDEMENT	48
ÉTATS FINANCIERS 1999-2000	53
Responsabilité de la direction en matière d'états financiers	55
-	
Rapport du vérificateur	
Bilan	
État des résulats	
État de l'avoir du Canada	
État des flux de trésorerie	60
Notes aux états financiers	61

Nota : Dans le présent document, les mots de genre masculin appliqués aux personnes désignent les hommes et les femmes.



Le 29 septembre 2000

L'honorable Sheila Copps Ministre du Patrimoine canadien Édifice du Centre, pièce 511-S Chambre des communes Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 34 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel de l'Agence représentatif de sa première année d'activités, 1999-2000.

Le rapport annuel fournit des renseignements sur le rendement, propre à la dernière année, des opérations axées sur le cadre de gestion de rendement de Parcs Canada duquel repose l'élément fondamental de présentation de rapports annuels au Parlement. Il comprend également les états financiers vérifiés de l'exercice financier 1999-2000 et de l'avis afférent du vérificateur général. De plus, le rapport démontre, dans l'ensemble du pays, toutes les activités principales de Parcs Canada entreprises en vue d'assurer l'intégrité écologique et commémorative du réseau d'endroits propres au patrimoine canadien et en vue de renforcer la fierté des Canadiens et Canadiennes à l'égard du patrimoine naturel et culturel du Canada.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Tom Lee





Message du directeur général de l'Agence

Le présent Rapport annuel porte sur les activités de 1'Agence pour la période du 1^{er} avril 1999 au 31 mars 2000.

La priorité principale de Parcs Canada demeure 1'intégrite écologique et commémorative. Ce rapport met en lumière nos réalisations au cours de la dernière année en vue de procéder à la création de nouveaux parcs nationaux et de nouveaux lieux historiques nationaux, la protection de ces endroits particuliers, et leur mise en valeur auprès du public grâce à des programmes d'interpretation, d'éducation et de diffusion externe.

La réussite de Parcs Canada est le fruit du dévouement et des efforts de notre personnel partout au pays. C'est ce que confirme le premier sondage mené auprès des citoyens en 1998, révélant que les parcs nationaux offraient la qualité de service la plus élevée parmi les 17 services fédéraux évalués.

C'est avec fierté que je déclare que le personnel de Parcs Canada est son atout le plus important et la raison pour laquelle les générations actuelles et futures continueront de profiter de l'un des meilleurs réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines de conservation dans le monde.

Tom Lee



VUE D'ENSEMBLE DE Parcs canada

Notre mandat

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière à garantir l'intégrité écologique et commémorative de ces endroits pour les générations actuelles et futures.

Nos programmes

Parcs nationaux Lieux historiques nationaux Aires marines nationales de conservation

Parcs Canada dirige ou coordonne également la prestation des programmes concernant

les lieux de sépulture des premiers ministres du Canada le Réseau des rivières du patrimoine canadien les édifices fédéraux du patrimoine les gares ferroviaires patrimoniales le programme fédéral d'archéologie.

Obligations internationales

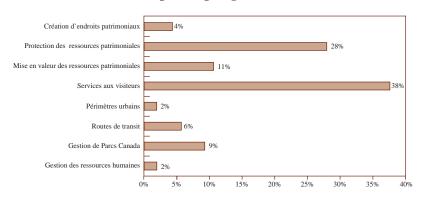
Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial).

Parcs Canada représente aussi le Canada à l'Union mondiale pour la nature (UICN) et de concert avec l'Institut canadien de conservation, au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

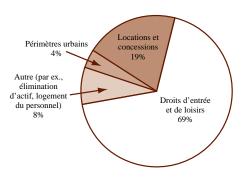
Points saillants financiers

Crédits parlementaires utilisés 388 884 000 \$

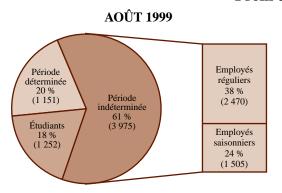
Total des dépenses par gamme de services



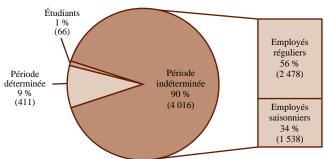
Total des recettes



Profil des employés



JANVIER 2000







Création d'aires patrimoniales nationales protégées

ans *Pour la création d'emplois - pour la relance économique* (1993) et ensuite de nouveau dans *Bâtir notre avenir ensemble* (1997), le gouvernement s'est engagé à élargir les réseaux de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation. Parcs Canada a, pendant l'année, progressé vers son objectif de représentation des 39 régions naturelles du Canada dans son réseau de parcs nationaux. Le parc national Sirmilik, situé au nord de l'île de Baffin, a été créé le 12 août 1999, à la suite de la signature d'une Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits, dans le cadre de l'Accord de règlement des revendications territoriales du Nunavut. En vertu de cet Accord également, les réserves de parc Auyuittuq et Quttinirpaaq (île d'Ellesmere) ont été déclarées parcs nationaux à part entière. Le projet de loi C-27, *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, a en outre été présenté à la Chambre des communes le 1^{er} mars 2000. Le projet de loi simplifiera le processus de création des parcs et placera six parcs reconnus sous la protection de la *Loi*.

La désignation de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale s'est poursuivie et 14 lieux, trois personnes et sept événements ont été désignés en 1999-2000. De ce nombre, huit ont trait à au moins une des priorités stratégiques de Parcs Canada pour l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux (LHN), soit améliorer la représentation de l'histoire des Autochtones, de celle des collectivités ethnoculturelles et de celle des femmes. Le nombre total de désignations liées à ces priorités stratégiques atteint maintenant 289, soit 16,5 p. 100 des 1 754 lieux, personnes et événements désignés au Canada.

Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada

Un événement a tout particulièrement eu de l'importance cette année, et c'est la publication, le 23 mars 2000, du *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*, par l'honorable Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien. La Commission composée de 11 experts canadiens et internationaux des sciences écologiques et de domaines connexes a été constituée en 1998, à la suite des engagements pris par le gouvernement dans *Bâtir notre avenir ensemble* (1997). Le rapport est l'aboutissement de plus d'un an de travail des membres de la Commission qui ont étudié 60 mémoires et rencontré plus de 280 employés des parcs et plus de 300 personnes et représentants de groupes intéressés. Tout comme le *Rapport sur l'état des parcs* précédent, la Commission a conclu que les parcs nationaux du Canada sont menacés par des pressions tant de l'intérieur que de l'extérieur des parcs et que si des mesures ne sont pas prises maintenant, la détérioration se poursuivra dans l'ensemble du réseau des parcs.

Le rapport décrit un examen complet de la gestion des parcs nationaux et traite notamment de la culture organisationnelle, des processus de planification, de la capacité scientifique, des relations avec les peuples autochtones et les intervenants, des programmes d'interprétation et de diffusion externe et de la gestion de l'utilisation des parcs par les visiteurs à Parcs Canada. Il comprend 127 recommandations précises. La Commission a reconnu que la mise en œuvre de ces recommandations nécessiterait des ressources financières additionnelles que le budget actuel de Parcs Canada ne prévoit pas. L'un des derniers chapitres du rapport est consacré à la nécessité d'investir à long terme et il comprend des prévisions des coûts de mise en œuvre des principales recommandations.

La ministre, en publiant le rapport, a déclaré que « nous allons donner un nouvel essor aux parcs nationaux du Canada. Il s'agit de notre responsabilité à l'égard des générations futures et nous allons nous en acquitter. Je crois que les travaux de la Commission ont tracé un plan dont il faut commencer dès aujourd'hui la mise en œuvre pour restaurer l'intégrité écologique de nos parcs et les remettre dans l'état où nous les avons reçus de nos ancêtres ». Le Plan d'action de la ministre du Patrimoine canadien en réponse au Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada (le plan d'action), publié en même temps que le Rapport, décrit quatre grands thèmes :

- placer l'intégrité écologique au centre de la législation et des politiques;
- créer des partenariats;
- centrer la planification sur l'intégrité écologique;
- renouveler Parcs Canada afin de mieux appuyer son mandat sur l'intégrité écologique.

Parcs Canada met en œuvre le *Plan d'action* de la ministre en prenant premièrement des mesures immédiates concernant les éléments du plan qu'il peut concrétiser à court terme avec ses ressources actuelles. Deuxièmement, nous poursuivons le dialogue avec les partenaires sur les mesures qui exigeront la participation de tiers. Le *Plan d'action* de la ministre contenait, par exemple, des orientations générales sur les mesures futures dans les domaines comme les utilisations des terres contiguës, les relations avec les peuples autochtones, ainsi qu'avec les associations de marketing et de tourisme. La mise en œuvre de ces orientations exigera la collaboration d'un grand nombre de particuliers et d'organisations intéressés. Le directeur général de Parcs Canada présentera un rapport public sur la réponse de Parcs Canada au Rapport de la Commission et sur les progrès réalisés à la Table ronde de la ministre qui aura lieu à la fin de l'année.

Activités de sensibilisation et de diffusion externe

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada sont des symboles dynamiques de la nation et de l'identité canadienne. Ils sont conçus pour tous les Canadiens afin qu'ils les apprécient, les comprennent et en jouissent. La compréhension par le public de l'importance du patrimoine canadien pour la nation et le monde, et le soutien en faveur de sa protection sont des éléments indispensables de la vitalité à long terme de ce réseau d'endroits spéciaux. Pour cette raison, l'Agence a élaboré et mis en œuvre des activités externes de communication et d'éducation qui encourageront les Canadiens à découvrir et à comprendre le patrimoine de ces endroits et à acquérir un sens de la responsabilité partagée à leur égard. Parcs Canada s'efforce en particulier d'accroître la portée des programmes de sensibilisation et d'éducation dans les collectivités ethnoculturelles, dans les villes et chez les jeunes.

En 1999-2000, les grandes activités de communication et d'éducation ont compris une vidéo de 90 secondes sur le réseau national des endroits du patrimoine gérés par Parcs Canada, diffusée dans les cinémas Odéon du pays, et les séries télévisées *Great Canadian Parks* et *History Lands* dont l'auditoire a dépassé plus de sept millions de personnes. Parcs Canada possède également un site Web qui a reçu plus de 2 240 000 visites en 1999-2000, soit le double des visites de 1998-1999. D'autres activités de sensibilisation du public et de diffusion externe de Parcs Canada visent à promouvoir le tourisme patrimonial durable, par l'entremise d'intervenants clés comme l'industrie touristique et les groupes d'intérêt en conservation. Les activités de sensibilisation et de diffusion externe ont en outre été axées sur le secteur de l'éducation qui offre une importante fenêtre à l'un de nos principaux marchés : les jeunes. Ainsi, depuis septembre 1999, le programme de base en géographie de la neuvième année en Ontario comprend les régions naturelles du Canada et les parcs nationaux canadiens servent de point de référence central. Les élèves et les enseignants découvrent le réseau des parcs nationaux au moyen des données du système d'information géographique et de documents visuels qui présentent en détail l'environnement naturel et le patrimoine des parcs nationaux du Canada.

Gestion de l'utilisation par les visiteurs

Parcs Canada favorise l'utilisation et l'appréciation par les visiteurs des parcs et des lieux historiques nationaux, tout en respectant leur intégrité écologique et commémorative. Pour ce, il faut attirer les visiteurs des parcs et des lieux au bon endroit, au bon moment, en nombre approprié et selon de justes attentes. L'une des principales observations du *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* porte sur la nécessité primordiale d'effectuer davantage de recherches et de mieux surveiller l'utilisation humaine des parcs nationaux. Des travaux ont commencé pour documenter les études sur l'état de la gestion de l'utilisation humaine à Parcs Canada (décembre 1999) et élaborer un plan stratégique en science de la gestion de l'utilisation humaine à Parcs Canada. La stratégie constituera un volet important d'une stratégie scientifique générale des parcs nationaux, élaborée en réponse au Rapport de la Commission.

Collaboration avec les collectivités autochtones

Parcs Canada accorde une priorité élevée à la collaboration avec les peuples autochtones du Canada. Les relations de travail avec les groupes autochtones ont été renforcées dans des activités qui vont de l'éducation et de la sensibilisation du public à la cogestion. La création du Secrétariat aux affaires autochtones à Parcs Canada est une initiative importante de 1999-2000. Le Secrétariat contribue par son existence à l'engagement que le gouvernement fédéral a pris dans le volume 3 du *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, Vers un ressourcement.* Il donne à Parcs Canada une tribune de discussion sur les questions autochtones, il conseille les directeurs des unités de gestion, il cherche à améliorer les communications générales et le réseautage, et il favorise une approche proactive à la gestion des problèmes.

Depuis les années 1980, Parcs Canada a établi un certain nombre de conseils de cogestion avec les groupes autochtones. La cogestion est l'un des modèles de gestion que privilégie Parcs Canada pour veiller à ce que les peuples autochtones jouent un rôle actif dans la gestion des parcs et des lieux. Il existe en ce moment 11 ententes de cogestion avec les groupes autochtones. En 1999-2000, la collaboration entre Parcs Canada et la Nation métis de la Saskatchewan a ouvert la voie à l'approbation du plan directeur de Batoche qui contribuera à protéger notre patrimoine culturel. De même, le conseil de gestion de l'archipel, à la réserve de parc national Gwaii Haanas, en est récemment venu à un consensus sur le plan directeur recommandé pour le parc.

Pressions financières

En 1999-2000, la prestation des programmes de Parcs Canada a continué à subir d'importantes pressions financières. Le *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada* a reconnu ces pressions et recommandé un financement additionnel de 328 millions de dollars pour que Parcs Canada puisse mettre en œuvre les recommandations et assurer ainsi la protection de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Il faut également un financement à long terme pour achever le réseau des parcs nationaux, étendre celui des aires marines nationales de conservation et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux. Parcs Canada gère de plus divers biens culturels, patrimoniaux, contemporains et de mise en valeur du patrimoine dont la valeur de remplacement est supérieure à sept milliards de dollars. Un examen national des biens, réalisé en 1998 et mis à jour en 1999, a révélé que le cycle de vie prévu de la majeure partie des biens est maintenant dépassé et que l'état des deux tiers d'entre eux est actuellement de passable à faible. D'après cet examen, il faudra, selon les estimations, investir 475 millions de dollars de plus pour maintenir et améliorer l'infrastructure de Parcs Canada. L'Agence continue à approfondir des stratégies de financement pour atténuer toutes ces pressions.

Mise en œuvre de l'Agence Parcs Canada

La mise en œuvre de l'Agence Parcs Canada a exigé une somme extraordinaire de travail parce qu'il a fallu mettre à jour le cadre législatif et adopter de nouveaux régimes financiers, de gestion et de technologie de l'information, de gestion des biens et des ressources humaines.

En 1999-2000, Parcs Canada a accordé une très grande priorité aux questions touchant à la législation. Deux projets de loi ont été déposés au Parlement : la *Loi concernant les aires marines de conservation* (projet de loi C-8) et la *Loi concernant les parcs nationaux du Canada* (projet de loi C-27). L'adoption de ces projets de loi donnera à Parcs Canada un cadre législatif solide et actualisé qui lui permettra à la fois d'assurer le maintien de l'intégrité écologique des parcs nationaux, priorité de l'Agence, et d'établir et de gérer efficacement les aires marines nationales de conservation.

Parcs Canada a franchi d'importantes étapes dans l'élaboration de nouveaux systèmes financiers, de technologie de l'information et de gestion, de même que des régimes de gestion des biens afin d'appuyer, par une meilleure information, le processus de prise de décisions à l'Agence. Parcs Canada a également poursuivi ses travaux relatifs au nouveau régime de gestion des ressources humaines. Il a notamment 1) élaboré un cadre de délégation des responsabilités du directeur général de l'Agence en matière de gestion des ressources humaines, ce qui a accru considérablement les pouvoirs des directeurs de tous les niveaux; 2) présenté une proposition de réalignement des unités de négociation à la Commission des relations de travail dans la fonction publique afin d'entamer les négociations collectives en 2000-2001; et 3) travaillé en collaboration avec les syndicats à l'élaboration de cadres et de politiques sur la dotation, la résolution des conflits, la sécurité et la santé au travail, de même que les politiques des prestations régulières de l'employeur. Un cadre de classification a également été mis en place et des progrès ont été accomplis dans la conception et la mise à l'essai d'une norme de classification qui reflétera les besoins particuliers des effectifs de Parcs Canada et leur contexte de travail. La mise en œuvre de la norme suivra l'élaboration d'une stratégie de rémunération en 2000-2001 et sera coordonnée en fonction des cycles des négociations collectives.



CONTEXTE DE PARCS CANADA

LÉGISLATION

Parcs Canada est devenu une agence du gouvernement fédéral dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* en décembre 1998. Son mandat est de protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de manière à garantir l'intégrité écologique et commémorative de ces endroits pour les générations actuelles et futures.

STATUT ET POUVOIRS DE L'AGENCE

L'Agence Parcs Canada est un « établissement public » selon l'Annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Cette appellation signifie que Parcs Canada est une entité juridique distincte qui rend compte à la ministre du Patrimoine canadien et qui est vouée à la prestation de programmes prévus dans la *Loi* et dans les autorisations de pouvoirs de l'Agence. La ministre demeure responsable de l'orientation générale de l'Agence et rend compte au Parlement de toutes les activités de Parcs Canada.

L'Agence Parcs Canada bénéficie de pouvoirs plus souples en ce qui concerne les ressources humaines, l'administration et les questions financières. Ces pouvoirs comprennent :

- a) un statut d'employeur distinct qui permet l'adoption d'un cadre de gestion des ressources humaines mieux adapté aux besoins opérationnels particuliers de Parcs Canada et aux conditions dans lesquelles ses employés travaillent;
- b) l'entière conservation des recettes et leur réinvestissement afin de contribuer au financement des services;
- c) un budget continu de deux ans afin de promouvoir un investissement judicieux des deniers publics et de permettre des avances de fonds;
- d) un compte permanent pour financer la création de nouveaux parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation.

En outre, Parcs Canada a reçu de nouveaux pouvoirs pour le programme d'immobilisations, l'adjudication de marchés et l'immobilier afin de simplifier les processus et le fardeau administratifs, tout en demeurant comptable à la ministre et au Parlement qui supervisent les activités de l'Agence.

RÉGIE INTERNE

Le Conseil exécutif de Parcs Canada se compose du directeur général de l'Agence, de quatre directeurs généraux, du dirigeant principal administratif, de directeurs exécutifs au Québec et dans les parcs des Rocheuses, de l'agent en chef des ressources humaines, de l'agent en chef des finances, du directeur

des communications et du conseiller juridique principal. À titre d'organe de décision supérieur, le Conseil exécutif a comme responsabilité fondamentale d'établir l'orientation stratégique à long terme et les priorités de l'organisation. Le Conseil approuve également les affectations de ressources, les nouvelles initiatives et les nouveaux services proposés chaque année dans les plans d'affaires du Bureau national, des unités de gestion et des centres de services. Le directeur général de l'Agence rend compte à la ministre du Patrimoine canadien.

La Direction générale des parcs nationaux et la Direction générale des lieux historiques nationaux élaborent l'orientation des programmes et la politique opérationnelle des programmes du patrimoine naturel, dans le premier cas, et culturel, dans le deuxième cas, du Canada. La Direction générale de stratégie et plans assure des services intégrés, immobiliers et financiers, ainsi que des services de technologie de l'information. Le Bureau national des ressources humaines assure l'orientation générale de la fonction et appuie les responsabilités de Parcs Canada en tant qu'employeur. La Direction générale des communications appuie les communications stratégiques de l'Agence. Le directeur général de l'Est du Canada et le directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada donnent l'orientation stratégique aux unités de gestion et aux centres de services.

Le Secrétariat aux affaires autochtones s'occupe de la coordination générale des questions autochtones à Parcs Canada (à l'exception des questions liées aux revendications territoriales) et rend compte directement au directeur général de l'Agence.

La prestation des programmes, y compris les services aux visiteurs sur place, incombe aux 32 unités de gestion de Parcs Canada. Les unités de gestion sont des regroupements de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation qui se trouvent habituellement à proximité les uns des autres. Cette proximité leur permet de partager des ressources de gestion et d'administration. Les directeurs des unités de gestion rendent compte au directeur général de l'Agence par le biais de leurs plans d'affaires et de leurs rapports annuels. Ils relèvent du directeur général de l'Est du Canada et du directeur général de l'Ouest et du Nord du Canada, qui les conseillent et les guident relativement aux programmes.

Quatre centres de services situés à Halifax, à Québec, à Cornwall/Ottawa et à Winnipeg, de même que des bureaux de moindre envergure à Calgary et à Vancouver, appuient l'organisation dans divers domaines professionnels et techniques, dont la biologie et l'histoire. Les centres de services rendent également compte au directeur général de l'Agence par le biais de leurs plans d'affaires annuels. Ils relèvent aussi des directeurs généraux de l'Est, et de l'Ouest et du Nord du Canada et reçoivent d'eux avis et orientation sur les programmes.

PROGRAMMES NATIONAUX

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'emploie à protéger des aires naturelles exceptionnelles et à commémorer les aspects importants de l'histoire du Canada. Parcs Canada gère trois grands programmes : les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Réseau des parcs nationaux

Le programme vise à sauvegarder à jamais des aires naturelles représentatives d'intérêt canadien dans le cadre d'un réseau de parcs nationaux et à favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance de ce patrimoine naturel de telle manière qu'il soit légué intact aux générations à venir.

Réseau des lieux historiques nationaux

Le programme des lieux historiques nationaux favorise la connaissance et l'appréciation du passé du Canada grâce à un programme national de commémoration historique. Des lieux, des personnes et des événements jugés d'importance historique nationale sont désignés par la ministre du Patrimoine canadien, selon les avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Réseau des aires marines nationales de conservation

En 1986, on a adopté le programme des aires marines nationales de conservation pour sauvegarder et protéger à jamais des aires marines nationales d'importance nationale, représentatives du milieu marin du pays et des Grands Lacs, et pour favoriser chez le public la compréhension, l'appréciation et la jouissance du patrimoine marin de telle manière qu'il soit légué intact aux générations à venir.

Autres programmes nationaux

Parcs Canada dirige ou coordonne également la prestation d'autres programmes qui conservent des aspects du patrimoine canadien. Ces programmes sont le Programme des édifices fédéraux du patrimoine, le Programme des gares ferroviaires patrimoniales, le programme du Réseau des rivières du patrimoine canadien, le Programme fédéral d'archéologie et le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada.

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Parcs Canada contribue à la conservation du patrimoine international par son leadership et sa participation à des congrès, à des programmes, à des organismes et à des accords internationaux.

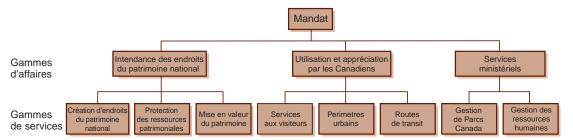
Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada représente aussi le Canada à l'Union mondiale pour la nature UICN) et de concert avec l'Institut canadien de conservation, au Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).



RENDEMENT PAR RAPPORT AU PLAN

Méthodes de planification et d'établissement des rapports

Figure 1 Gammes d'affaires et de services de Parcs Canada



es gammes d'affaires et de services de Parcs Canada sont le fondement de son cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR). Au plus haut niveau, trois gammes d'affaires représentent les groupes des principales activités et les résultats à atteindre. Huit gammes de services découlent de ces gammes d'affaires et donnent une répartition plus détaillée des activités et des résultats. Les gammes de services sont les fondements de la planification et de l'établissement des rapports, tant à l'Agence dans son ensemble que dans les unités de gestion de Parcs Canada.

Les huit gammes de services sont regroupées, aux fins des rapports, en 1) les activités du mandat de base (c'est-à-dire la création, la protection, la mise en valeur du patrimoine et les services aux visiteurs), et 2) activités de soutien du mandat qui ne font pas partie du mandat de base, mais pour lesquelles il existe un important intérêt public (par exemple, les périmètres urbains et les routes de transit) ou qui appuient le travail d'autres gammes de services (par exemple, la gestion de Parcs Canada et la gestion des ressources humaines). La figure 2 illustre le lien entre les gammes de services. Toutes appuient directement ou indirectement l'accomplissement des principales responsabilités de Parcs Canada : l'intégrité écologique et commémorative.

À la section suivante, nous décrivons chaque gamme de services, le résultat souhaité, les priorités de la période de planification et les attentes de rendement contenus dans le Plan d'entreprise de 1999-2000. La section sur les réalisations et les résultats porte sur le rendement de l'Agence par rapport aux attentes et aux résultats prévus dans le Plan d'entreprise de 1999-2000.

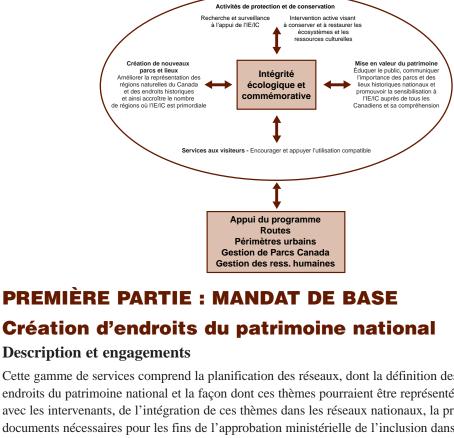


Figure 2: Mandat, activités de soutien et responsabilités principales

PREMIÈRE PARTIE: MANDAT DE BASE

Description et engagements

Cette gamme de services comprend la planification des réseaux, dont la définition des thèmes des endroits du patrimoine national et la façon dont ces thèmes pourraient être représentés, la négociation, avec les intervenants, de l'intégration de ces thèmes dans les réseaux nationaux, la préparation des documents nécessaires pour les fins de l'approbation ministérielle de l'inclusion dans les réseaux et tous les travaux nécessaires à l'exploitation de ces nouveaux endroits du patrimoine.

Résultats	Priorités ou principaux résultats	Attentes de
souhaités	de la période de planification	rendement
 En ce qui concerne les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation : représentation respective des régions terrestres et marines du Canada. En ce qui concerne les lieux historiques nationaux : commémoration équilibrée de l'histoire du Canada. 	 S'employer à achever le réseau des parcs nationaux et à améliorer le réseau des aires marines nationales de conservation en se concentrant sur la représentation de 11 régions terrestres et de quatre régions marines. Améliorer le réseau des lieux historiques nationaux en commémorant des lieux, des personnes et des événements qui sont liés aux10 priorités thématiques définies dans le <i>Plan du réseau des lieux historiques nationaux</i>, et en accordant une importance particulière à l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes. 	 Signature de deux ententes visant des parcs nationaux en 1999-2000 et de trois autres d'ici à 2003-2004. Ententes visant trois aires marines nationales de conservation en 2003-2004. Conclusion d'un certain nombre d'ententes à frais partagés chaque année, en insistant tout particulièrement sur la commémoration de l'histoire des Autochtones, des collectivités ethnoculturelles et des femmes.

Initiatives et réalisations

Progrès réalisés relativement à la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc national

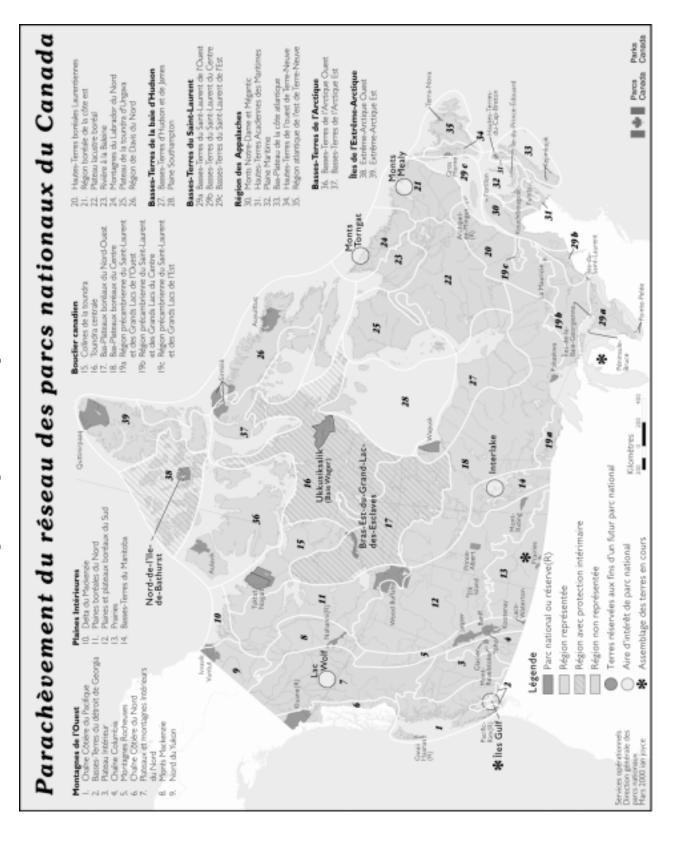
Parcs Canada continue de se concentrer sur l'achèvement du réseau des parcs nationaux. Le *Plan du réseau des parcs nationaux*, qui divise le Canada en 39 régions naturelles distinctes en se basant sur la géologie, la physiographie et la végétation, guide les efforts de création de nouveaux parcs nationaux. Le parc national Sirmilik au nord de l'île Baffin a été créé le 12 août 1999 à la suite de la signature d'une Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits, dans le cadre de l'Accord de règlement des revendications territoriales du Nunavut. En vertu de cet Accord, les réserves de parc Auyuittuq et Quttinirpaaq (île d'Ellesmere) ont été déclarées parcs nationaux à part entière. Ces nouveaux parcs ont porté à 25 le nombre de régions naturelles actuellement représentées par 39 parcs nationaux et réserves de parc national. Une deuxième entente conforme à l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits devait être signée en 1999-2000 pour la création du parc national Ukkusiksalik (baie Wager, Nunavut). La conclusion de cette entente a pris plus de temps que prévu en raison de la complexité des questions qui sont l'objet de négociations. On prévoit la signature de l'entente en 2000-2001. En tout, les 39 parcs nationaux et réserves de parc couvrent 244 540 kilomètres carrés, ce qui représente environ 2,6 p. 100 de la masse continentale totale du Canada. La figure 3 présente le réseau complet des régions naturelles et des parcs nationaux.

La création des nouveaux parcs est centrée sur les 14 autres régions naturelles. Des terres ont été mises de côté pour des parcs nationaux dans trois des régions sous-représentées (par exemple, le bras est du Grand lac des Esclaves dans les T.N.-O., la baie Wager et l'île Bathurst au Nunavut). Les progrès réalisés quant à la création de parcs dans les autres régions naturelles varient. Compte tenu de la multiplicité des questions et des conflits liés à l'utilisation des terres, il est difficile de prévoir le rythme de progression et Parcs Canada peut difficilement en décider. Il faut souvent des années pour franchir toutes les étapes de la création d'un parc national. La durée nécessaire et la complexité des négociations créent le risque que certains exemples représentatifs de régions naturelles ne disparaissent avant qu'ils ne puissent être sauvegardés et que les coûts d'achèvement du réseau ne continuent à monter en flèche.

Les parcs nationaux sont habituellement créés en cinq étapes. La première et la deuxième étape - celles de la détermination de régions représentatives et de la sélection d'une proposition de parc - sont principalement fondées sur des aspects scientifiques. La troisième étape - l'évaluation de la faisabilité, qui comprend de nombreuses consultations publiques - est habituellement la plus complexe et la plus controversée. La quatrième étape - la négociation d'une entente de parc - peut également prendre beaucoup de temps, car elle peut comprendre des revendications territoriales globales des Autochtones et des complications liées à la libération des titres de propriété et de longues négociations pour l'achat des dites propriétés. La cinquième étape, la dernière, est celle de la protection du parc ou de la réserve en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*.

La figure 4 résume l'état d'avancement dans les 14 régions non représentées. On trouve plus de détails sur chacune de ces régions dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*.

Figure 3 : Régions naturelles et parcs nationaux



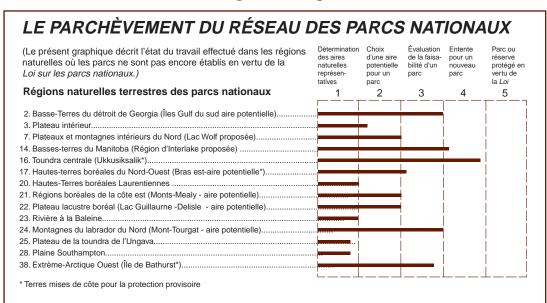


Figure 4 : Progrès réalisés concernant la création de parcs nationaux dans 14 régions sous-représentées

En ce qui concerne les 14 régions non représentées, des études de faisabilité ou des négociations visant la création d'un parc sont activement en cours dans cinq régions (2, 14, 16, 24, 38), des études préalables de faisabilité sont en cours dans deux régions (7 et 21) et l'identification d'une région et la sélection d'un parc sont en cours dans trois autres régions (3, 20, 28). Les progrès dans quatre régions sont arrêtés (17, 22, 23, 25).

Huit parcs ou réserves de parc ne sont pas encore protégés en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux* (étape 5). Le projet de loi sur les parcs nationaux, déposé au Parlement en mars 2000, prévoit l'inclusion dans la *Loi* de six de ces parcs. Il s'agit du parc national Sirmilik au Nunavut, du parc national Aulavik dans les Territoires du Nord-Ouest, du parc national du Gros-Morne à Terre-Neuve, du parc national Wapusk au Manitoba, du parc national des Prairies en Saskatchewan et de la réserve de parc national Pacific Rim en Colombie-Britannique. Les parcs nationaux Pukaskwa et de la Péninsule Bruce en Ontario ne figureront pas dans la *Loi* pour le moment.

Progrès réalisés relativement à la création d'aires marines nationales de conservation

La politique sur les aires marines nationales de conservation a été approuvée la première fois en 1986 afin de sauvegarder et de protéger un réseau d'aires représentatives des milieux marins du Canada. Un plan de réseau, semblable à celui des parcs nationaux, guide la création de nouvelles aires. Intitulé *D'un océan à l'autre* (1995), le plan divise les eaux océaniques du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles.

Le programme des aires marines nationales de conservation est encore jeune. La figure 5 illustre les régions marines et les aires actuelles de conservation. Deux aires marines nationales de conservation qui représentent chacune une région marine existent déjà : celle du Saguenay–Saint-Laurent au Québec et celle de Fathom Five en Ontario. Un accord fédéral-provincial conclu en 1988 a instauré

Plate-forme de Terre-Neuve Ebude de faisabilité d'AMNC Plate-forme Néo-Écossaise Plate-forme du Golfe Nord Estuaire du Saint-Laurent AIRES MARINES NATIONALES Plate-forme du Labrador Bathymétrie (mètres) 00:00 OCÉAN ATLANTIQUE Plans Parts Caracta Caracta Bancs de la Madeleine RÉGIONS NATURELLES DES Chenal Laurentien Les Grands Banes 1 Détroit d'Hudson 10 Baie de Fundy DE CONSERVATION 0 S Saint-Laurent Saguenay 25 0 -Fatbon Superieur Fine Baie Georgienne GRANDS LACS Lac Supérieur Lac Ontario Lac Huron Lac Érié Plate-forme de l'île de Vancouver Gwaff Gwaff Haanas ķ Plate-forme Reine-Charlotte Sperroit de Georgio sud Klométnes Bassin Reine-Charlotte Détroit de Lancaster OCÉAN PACIFIQUE OCÉAN ARCTIQUE Plate-forme de l'île Détroit de Georgia Archipel Arctique Golfe Reine-Maud Détroit d'Hécate Mer de Beaufort is opérablements on générale des parts nationaux 2000 an joyce Bassin Arctique Baie d'Hudson Bassin Foxe Baie James de Baffin တတ

Figure 5: Régions naturelles marine et aires marines de conservation

une aire marine nationale de conservation à côté du parc national Gwaii Haanas (Colombie-Britannique) qui représente deux régions marines. Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre l'accord, y compris la négociation d'une entente avec la Nation Haïda. Une cinquième région marine est partiellement représentée par l'élément marin de la réserve de parc national Pacific Rim.

Tout comme pour l'achèvement du réseau des parcs nationaux, le rythme des progrès dans la création de nouvelles aires marines nationales de conservation échappe souvent au contrôle direct de Parcs Canada. Des questions complexes d'utilisation des ressources régionales et des utilisateurs traditionnels des ressources sont des facteurs importants dont il faut tenir compte. De plus, Parcs Canada n'a pas de fondement législatif pour ce programme, et n'a pas non plus d'expertise scientifique et de ressources financières à consacrer à la création et à la protection des aires marines de conservation. Les travaux sont actuellement axés sur trois régions marines. On a déterminé des régions susceptibles de représenter le bassin Reine-Charlotte, la troisième région marine du Pacifique (Colombie-Britannique). Une étude de faisabilité pour la création d'une aire marine nationale de conservation au lac Supérieur (Ontario) est presque terminée. Une autre étude dans la partie sud du détroit de Georgia (Colombie-Britannique) vient de commencer. Il est à noter que les travaux sur la création d'une aire dans les baies de Bonavista et de Notre-Dame (Terre-Neuve) ont été interrompus à l'étape de l'étude de faisabilité en mars 1999, en raison de conflits perçus avec d'autres utilisations des ressources de la région.

L'avancement du programme des aires marines nationales de conservation sera facilité par l'adoption de la *Loi concernant les aires marines de conservation*. Le projet de loi, présenté au Parlement en 1998-1999, établit le cadre de la création et de la gestion d'un réseau d'aires marines de conservation et de leur protection en collaboration avec des partenaires.

Désignation de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes ou d'événements d'importance historique nationale

Le gouvernement fédéral poursuit notamment comme objectif de veiller à ce que le réseau des lieux historiques nationaux du Canada reflète l'histoire en évolution de notre pays et son patrimoine. Parcs Canada travaille avec d'autres intervenants à la création d'un réseau plus représentatif - d'un réseau qui reflète une opinion équilibrée de la riche histoire et du patrimoine qui définit le Canada.

La ministre du Patrimoine canadien désigne, à la suite d'avis de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), des lieux, des personnes et des événements jugés d'importance historique nationale. La participation du public à la détermination et à la commémoration de l'histoire du Canada est un volet essentiel de ce programme, car des Canadiens et des groupes présentent la plupart des mises en candidature à la CLMHC. Plus de 90 p. 100 des travaux de la CLMHC découlent de demandes de renseignements du public. La figure 6 montre le nombre de chaque type de désignation et les nouvelles désignations faites par la ministre en 1999-2000. Au cours des quelques dernières années, la CLMHC a pris des initiatives concernant des aspects historiques qui ont pris de l'importance dans l'historiographie et la société canadienne, soit l'histoire des Autochtones, celle des femmes et celle des collectivités ethnoculturelles.

Figure 6 : Nombre de désignations de lieux, d'événements ou de personnes

Importance historique nationale	Désignations avant 1999-2000	Désignations en 1999-2000	Nombre total de désignations
Lieux	849	14	863
Personnes	557	3	560
Événements	324	7	331
			1754

Parcs Canada apporte un soutien administratif à la CLMHC pour la sélection des sujets à examiner et met en œuvre les décisions de la ministre relativement aux endroits, aux personnes et aux événements désignés d'importance historique nationale. Parcs Canada ne détermine pas quels lieux, personnes ou événements seront mis en candidature et propose rarement lui-même des candidatures. Parcs Canada a élaboré le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada à partir des désignations existantes. Ce plan définit un cadre thématique, fait état des progrès réalisés jusqu'à maintenant et souligne les aspects moins bien représentés de l'histoire du Canada. Plus important encore, il précise les trois priorités stratégiques de commémoration : l'histoire des peuples autochtones, celle des collectivités ethnoculturelles et celle des femmes (figure 7). Accroître la représentation de ces aspects de l'histoire dans le réseau des lieux historiques du Canada est l'objectif que vise Parcs Canada en créant une commémoration plus équilibrée de l'histoire du Canada.

Figure 7 : Priorités stratégiques de Parcs Canada en matière de désignations

Histoire des Autochtones : englobe le compte rendu complet de la présence et de l'activité des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada;

Collectivités ethnoculturelles : représentent la vaste diversité de l'histoire des collectivités ethnoculturelles;

Histoire des femmes : reconnaît le rôle important joué par les femmes dans la société canadienne.

Entre 1990 et 1999, 323 lieux, personnes ou événements ont été désignés et 88 (27 p. 100) de ces désignations étaient liées à une ou à plus d'une priorité stratégique. En mars 2000, on comptait 289 désignations liées à une ou à plus d'une priorité stratégique de Parcs Canada, ce qui représente 16,5 p. 100 des 1 754 lieux, personnes ou événements désignés au Canada. La figure 8 décrit les désignations de lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements qui, en 1999-2000, sont liées aux trois priorités stratégiques.

Figure 8 : Désignations de l'importance historique nationale liées aux priorités stratégiques de Parcs Canada en 1999-2000

Histoire des collectivités ethnoculturelles

Création de la Nouvelle-Islande - Exemple particulier de gouvernement démocratique lié à la colonisation dans l'Ouest canadien, du legs culturel des Canadiens d'origine islandaise.

Église British Methodist Episcopal R. Nathaniel Dett - Illustration des premiers établissements noirs de la région du Niagara, du rôle de l'Église qui aidait les nouveaux réfugiés du chemin de fer clandestin.

Église First Baptist Sandwich - Exemple des églises frontalières, jadis nombreuses, érigées en raison des communautés noires croissantes créées par les réfugiés du chemin de fer clandestin.

Église British Methodist Episcopal St. Catharines (chapelle Salem) - Exemple typique de la conception des églises reliées au chemin de fer clandestin.

Église Orthodox Antiochian St. George - Symbole des traditions culturelles de la communauté orthodoxe syrienne au Canada.

Histoire des Autochtones

Beaulieu II, François (1771-1872) - Père fondateur des Métis des Territoires du Nord-Ouest, chef métis remarquable.

Histoire des Autochtones et des femmes

Thanadelthur (-1717) - A joué un rôle important dans la traite des fourrures par les Anglais à l'ouest de la baie d'Hudson au début du XVIII^e siècle.

La figure 9 résume les rôles et les responsabilités de la ministre, de la CLMHC et de Parcs Canada en ce qui concerne la désignation et le marquage.

Figure 9 : Rôles et responsabilités en ce qui concerne la désignation et le marquage

Ministre	Désigne Commémore par des plaques, des ententes, des acquisitions, l'aménagement de lieux et la création de musées
CLMHC	Recommande à la ministre des lieux, des personnes ou des événements qu'il convient de désigner en raison de leur importance historique nationale et les formes de commémoration
Parcs Canada	 Assure un soutien administratif à la CLMHC dans l'exécution de ses fonctions Seconde la CLMHC par des recherches historiques Élabore le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada dans lequel sont définies les priorités stratégiques de désignation de Parcs Canada Conseille, aide et finance des groupes de femmes, des collectivités autochtones et ethnoculturelles pour la présentation de candidatures à la CLMHC Met en œuvre les décisions de la ministre relativement à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale

Le réseau des lieux historiques nationaux du Canada comprend 849 lieux commémorés au pays dont 145, ou moins de un sur six, sont directement administrés par Parcs Canada. Un grand nombre de ces lieux ont été acquis par transfert d'un autre ministère fédéral à Parcs Canada, lorsque les biens ont été déclarés excédentaires. Quelques lieux ont été acquis précisément pour combler des lacunes thématiques définies dans des plans antérieurs du réseau. Les lieux qui, dans le réseau, ne sont pas administrés par Parcs Canada appartiennent à d'autres ministères, à d'autres ordres de gouvernement, à des sociétés, à des organismes patrimoniaux ou à des citoyens. La figure 10 illustre le réseau des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada.

Parcs Canada entretient des liens avec les lieux historiques nationaux qui ne se limitent pas à l'érection de plaques et à l'organisation de cérémonies. Depuis le milieu des années 1990, Parcs Canada préconise le concept de l'intégrité commémorative des lieux. L'intégrité commémorative se définit par l'état et l'intégralité d'un lieu historique national. Il y a intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance du lieu ne sont ni endommagées ni menacées, que les raisons de l'importance nationale du lieu sont efficacement communiquées au public et que les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées dans toutes les décisions et les mesures touchant au lieu.

Parcs Canada veille directement à assurer l'intégrité commémorative des lieux qu'il administre. Les résultats de ces efforts sont décrits sous les gammes de services de la protection et de la mise en valeur. Parcs Canada cherche également à influencer l'intégrité commémorative d'autres lieux par divers moyens : il diffuse des publications et assure de la formation; il aide, à la suite de demandes en ce sens, à définir et à évaluer l'intégrité commémorative de lieux donnés et met en œuvre le Programme à frais partagés des lieux historiques nationaux du Canada.

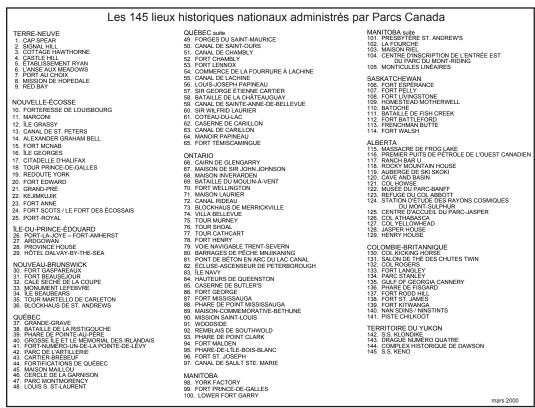
Le Programme à frais partagés, instauré en 1987, est un outil important auquel recourt Parcs Canada pour aider les propriétaires et les exploitants de lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par le gouvernement fédéral à assurer l'intégrité commémorative de leurs lieux. Le programme finance des projets qui ont trait à la planification, à l'acquisition, à la conservation et à la mise en valeur de ces endroits d'importance historique nationale pour les Canadiens. Parcs Canada utilise le contexte d'un projet particulier de conservation ou de mise en valeur pour sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires des lieux à l'intégrité commémorative, ainsi qu'à leur faire comprendre l'intégrité commémorative, et à l'intégrer aux décisions qu'ils prendront dans l'avenir concernant le lieu.

Depuis 1988, Parcs Canada a conclu 53 ententes à frais partagés et investi au total 26,1 millions de dollars. Quinze ententes avaient cours en 1999-2000. Au début de l'exercice 1999-2000, il y avait une liste d'attente de 67 lieux qui avaient reçu des avis écrits de la ministre marquant l'intention de négocier une entente à frais partagés. En 1999-2000, Parcs Canada a conclu huit nouvelles ententes de contribution. En même temps, six autres lieux ont obtenu l'approbation d'ententes à frais partagés et se sont ajoutés à la liste d'attente. Le résultat net visait à réduire la liste d'attente de deux, pour obtenir ainsi un total de 65. Selon les estimations, la liste d'attente représente un engagement approximatif de 30 millions de dollars, somme de loin supérieure à la capacité du programme actuel dont le budget annuel de contribution s'élève à deux millions de dollars.

Un examen indépendant du Programme à frais partagés, réalisé en 1997, a porté sur la pertinence continue du programme, sur les résultats accomplis et sur l'efficacité des activités du Programme. Cet examen a démontré que le programme avait réussi à contribuer à la planification, à l'acquisition, à la conservation ou à la mise en valeur d'un certain nombre de lieux historiques nationaux du Canada. Par suite en partie de cet examen, Parcs Canada propose des modifications aux modalités du Programme concernant l'obtention de fonds pour que se présentent des demandeurs provenant d'un éventail élargi de partenaires éventuels et pour simplifier le processus de demande. Le programme révisé comprendra également un cadre de responsabilisation fondé sur les résultats, des indicateurs de rendement, des plans de vérifications régulières des ententes de contribution, et des évaluations des répercussions du programme. Les modalités révisées devraient être approuvées en 2000-2001.

Figure 10





Protection des ressources patrimoniales

Description et engagements

Cette gamme de services a trait au maintien de l'intégrité écologique et à la protection de l'intégrité commémorative des endroits du patrimoine gérés ou influencés par l'Agence Parcs Canada.

Résultats	Priorités ou principaux résultats	Attentes de
souhaités	de la période de planification	rendement
 En ce qui concerne les écosystèmes, que la structure et la fonction des écosystèmes ne soient pas endommagées par les activités humaines et que la biodiversité des écosystèmes et les processus connexes persistent. En ce qui concerne les ressources culturelles, que les ressources ne soient ni endommagées ni menacées et que les décisions et les mesures relatives aux lieux tiennent compte des valeurs patrimoniales. 	 Terminer les énoncés d'intégrité écologique ou commémorative de chacun des endroits du patrimoine de Parcs Canada et poursuivre la mise à jour des plans directeurs. Analyser les situations et établir des programmes de surveillance des ressources du patrimoine culturel et naturel. Améliorer l'état des ressources du patrimoine. Appuyer le comité d'experts composé de professionnels indépendants et gouvernementaux des parcs qui examinera les mesures à prendre pour maintenir l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. 	Intégrité écologique a) Écosystèmes i) Effectuer un examen annuel de la biodiversité. ii) Conserver la représentativité des régions terrestres dans les parcs nationaux. iii) Maintenir dans les parcs nationaux la majeure partie de leurs espèces originales. b) Fonctions relatives aux écosystèmes - d'ici à 2003-2004 i) Ne pas entraver indûment les processus naturels de soutien ou amorcer des travaux de restauration. ii) Poursuivre le maintien des populations viables d'espèces et de communautés indigènes, de même que les processus évolutifs écologiques. c) Facteurs de stress des écosystèmes - d'ici à 2003-2004 i) Réduire au minimum les activités humaines qui nuisent à l'environnement et compromettent l'intégrité écologique des parcs. ii) Limiter ou réduire si possible le nombre croissant de facteurs de stress des écosystèmes. Intégrité commémorative a) État des ressources culturelles i) Corriger en 2000-2001 les lacunes graves décrites dans le Rapport sur l'état des parcs de 1997. ii) Améliorer, d'ici à 2003-2004, les évaluations de l'état des lieux historiques nationaux iii) Réduire au minimum, d'ici à 2003-2004, les évaluations de l'état des lieux historiques nationaux iii) Réduire au minimum, d'ici à 2003-2004, les perturbations des ressources sensibles. b) Pratiques de gestion i) D'ici à 2003-2004, mettre à jour les répertoires et adopter des programmes de surveillance.

Initiatives et réalisations

Intégrité écologique

Le maintien et la restauration de l'intégrité écologique sont la première priorité des parcs nationaux. Il y a intégrité écologique d'un écosystème lorsque a) sa structure et sa fonction ne sont pas compromises par des facteurs de stress causés par l'activité humaine et b) sa diversité biologique va probablement persister. Les énoncés d'intégrité écologique (EIE) et les plans directeurs des parcs nationaux sont les éléments fondamentaux nécessaires à la planification, à la surveillance et à la gestion de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux.

Pour comprendre l'intégrité écologique, la gérer et en faire rapport à l'échelle locale, chaque parc national doit décrire l'état actuel de l'écosystème du parc, ce qui lui procure un point de repère à partir duquel il peut juger tous les changements futurs. Le document qui découle de ce processus s'appelle énoncé d'intégrité écologique. Avant 1999-2000, sept parcs nationaux avaient terminé des EIE. Vingt-deux parcs nationaux ont fait l'ébauche d'EIE, de sorte qu'au total, 29 des 39 parcs nationaux (74 p. 100) ont terminé les EIE ou sont en voie de le faire. Six EIE sont en préparation pour l'exercice 2000-2001.

Les plans directeurs des parcs nationaux sont fondés sur les énoncés d'intégrité écologique. Tous les parcs nationaux sont tenus par la loi d'établir un plan directeur qui décrit les mesures prises pour maintenir et restaurer l'intégrité écologique d'un parc. Trente et un parcs nationaux et réserves de parc national disposent de plans directeurs approuvés. Un plan directeur a été déposé conformément à la loi au Parlement en 1999-2000 (modification de 1998 à Banff). Les parcs nationaux qui ne possèdent pas de plans directeurs en sont soit aux premières étapes de la planification, soit guidés par des lignes directrices de gestion provisoires. Le guide de Parcs Canada sur la planification de gestion est en cours de révision afin de définir les exigences de la planification, et en particulier, de réitérer l'importance de l'intégrité écologique comme fondement du processus de planification.

L'état de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux

Parcs Canada tient à réduire les facteurs de stress des écosystèmes, à maintenir et à restaurer la biodiversité et les fonctions naturelles des écosystèmes. En 1997, Parcs Canada a adopté un cadre de rapport sur ces aspects interdépendants des écosystèmes (figure 11).

Les écosystèmes sont complexes et il est difficile de faire rapport sur tous les éléments du cadre en même temps à l'échelle nationale. Le Rapport sur l'état des parcs de 1997, par exemple, a présenté des indicateurs de la biodiversité et des fonctions des écosystèmes différents de ceux du Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999. Cette approche respecte la variété et la complexité des écosystèmes, car les changements, mesurés par certains indicateurs, mettent du temps à se manifester. Cette approche reflète le travail de pionnier qu'a entrepris Parcs Canada depuis ces dernières années, le fait qu'il n'existe aucune norme canadienne généralement acceptée en ce qui concerne les rapports sur tous les éléments du cadre et la nécessité de consentir un effort scientifique considérable pour obtenir les données pertinentes. Parcs Canada continue à perfectionner sa stratégie et les mesures efficaces et efficientes qui peuvent être utilisées pour établir ces rapports au fil du temps. Nous travaillons également à l'élaboration d'une stratégie scientifique et à trouver les ressources financières qui nous permettrons d'augmenter le nombre de scientifiques qui mesurent et surveillent les écosystèmes, selon les recommandations contenues dans le Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada.

Figure 11 : Cadre des rapports sur l'intégrité écologique

BIODIVERSITÉ	FONCTIONS DES ÉCOSYSTÈMES	FACTEURS DE STRESS
Diversité des espèces	Succession/Rétrogression	Modèles d'utilisation humaine des terres
Changement dans la diversité des espèces	Fréquence en ampleur des perturbations (incendies, insectes, inondations)	Cartes d'utilisation des terres, densité des routes, densité de la population humaine
Nombre et étendue des espèces exotiques	Distributions par classe d'âge de la végétation	
Dynamique de la population	Productivité	Fragmentation de l'habitat
Taux de mortalité/natalité des espèces indicatrices	Par paysage ou par site	Taille des parcelles, distance entre les parcelles, éloignement de l'intérieur
Immigration/émigration des espèces indicatrices		
Viabilité de la population des espèces indicatrices		
Structure trophique	Décomposition	Polluants
Distribution par classe de dimension de tous les taxons	Par site	égouts, produits pétrochimiques, etc.
Niveaux de prédation		Transport à grande distance des toxines
	Rétention des nutriments	Climat
	Ca, N par site	Données météorologiques
		Fréquence des manifestations extrêmes
		Autre
		Problèmes particuliers à des parcs

Biodiversité et fonctions des écosystèmes

Les paragraphes suivants résument l'information de base sur la diversité des espèces et la productivité des indicateurs du paysage liés à la biodiversité et aux fonctions des écosystèmes. Une présentation plus détaillée de ces renseignements figure dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*.

La diversité des espèces ou le nombre et la viabilité des différentes espèces végétales et animales dans les parcs nationaux est un indicateur de la biodiversité. Les listes d'espèces animales de Parcs Canada proviennent de renseignements recueillis localement par chaque unité de gestion et des données de sources comme l'Association of Biodiversity Information (réseau de centres de données

sur la conservation dans chaque gouvernement provincial). L'Université de Montréal a recueilli, regroupé et organisé les données de diverses sources, y compris celles des unités de gestion, pour produire une liste de la flore vasculaire des parcs nationaux. Parcs Canada effectue également des études nationales pour mettre à jour ces listes d'espèces (par exemple, les listes d'oiseaux mises à jour en 1998-1999).

Il y a des éléments qui tendent à indiquer que les parcs nationaux sont toujours habités en grande partie par des espèces végétales terrestres et d'eau douce (environ 70 p. 100) et d'espèces animales canadiennes (environ 80 p. 100), y compris un très grand nombre d'espèces désignées comme des espèces menacées ou en voie d'extinction par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (1999). Cette situation découle de la distribution des parcs nationaux dans les régions naturelles du Canada et de la sélection de régions qui comptent de nombreuses espèces pour la création des parcs nationaux. Les données recueillies en 1999-2000 serviront de base aux rapports sur les résultats futurs. La mise à jour de ces données se fera par le biais du *Rapport biennal sur l'état des aires patrimoniales protégées*.

Un indicateur de la fonction des écosystèmes est le taux de croissance de la végétation. La quantité de nouveaux plants végétaux au cours d'une saison s'appelle indice de production primaire ou indice total de végétation. Ce taux a ensuite été étudié à l'aide des images par satellite produites par le Centre canadien de télédétection et on s'en est servi pour la première fois dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*. L'indice donne une mesure brute qui permet de suivre le fonctionnement de l'écosystème d'un parc dans le temps et de le comparer à l'écosystème environnant, de sorte qu'il puisse servir d'indicateur principal des changements dans le fonctionnement des écosystèmes.

En résumé, l'information de base recueillie sur le taux de croissance de la végétation permettra de suivre les changements généraux survenus dans le fonctionnement global des écosystèmes au fil du temps. Des données recueillies sur la diversité des espèces démontrent que les parcs nationaux ont toujours d'importantes quantités de leurs espèces originales, y compris de nombreuses espèces menacées de disparition au Canada. Par ailleurs, la capacité de l'écosystème à supporter ces espèces est cependant compromise par l'invasion d'espèces exotiques déjà observées en grand nombre dans les parcs nationaux (des éléments tendent à indiquer qu'approximativement 50 p. 100 de plantes et 80 p. 100 d'espèces animales exotiques se retrouvent dans les parcs nationaux du Canada).

Facteurs de stress

Parcs Canada prévoit définir et limiter ou diminuer, si possible, les facteurs de stress externes (par exemple, la pollution, le changement climatique, l'introduction d'espèces exotiques) et les facteurs de stress internes (par exemple, l'infrastructure des parcs et l'utilisation par les visiteurs) qui s'exercent sur les écosystèmes des parcs.

Une équipe composée de membres du personnel du parc, secondée par un expert de l'extérieur, remplit un questionnaire détaillé et évalue ces aspects de l'intégrité écologique dans un parc. Le Bureau national de Parcs Canada en examine ensuite les résultats. Dans quelques cas, les équipes locales doivent faire des travaux additionnels pour justifier leurs évaluations. Des variantes du questionnaire ont servi à réunir des données pour les *Rapports sur l'état des parcs* de 1994 et de 1997, de même que le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*.

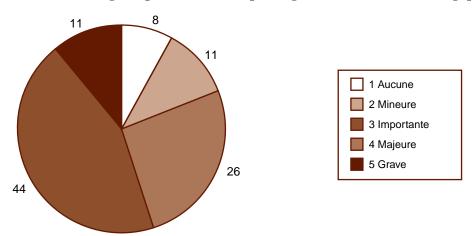


Figure 12 : Pourcentage de parcs nationaux par degré de détérioration écologique

En 1997, chaque équipe locale a évalué sommairement l'état général de détérioration de l'écosystème de son parc en fonction de tous les facteurs de stress, selon une échelle de un à cinq où un signifiait aucune détérioration et cinq une grave détérioration. L'évaluation a reflété 1'avis autorisé de l'équipe, souvent en l'absence de données scientifiques, sur le fonctionnement de l'écosystème et l'importance relative de facteurs de stress particuliers. En 1999, cette évaluation s'est aussi faite dans deux nouveaux parcs du Nord. La figure 12 présente les résultats de 38 parcs nationaux qui recueillent des données à ce sujet.

Il est évident que la majorité des parcs nationaux, soit 55 p. 100, font état d'une détérioration importante ou grave et que seulement un cinquième (c'est-à-dire 19 p. 100) d'entre eux font état d'aucune détérioration ou d'une détérioration mineure. La plupart des parcs nationaux qui ont déclaré une détérioration mineure se trouvent dans le Nord canadien.

Pour préparer le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*, chaque parc a fourni une mise à jour des cinq principaux facteurs de stress définis en 1997. Les cinq facteurs de stress les plus souvent mentionnés ont été les perturbations humaines, les pratiques de gestion du parc, l'urbanisation, la foresterie et les installations touristiques pour visiteurs.

Les résultats de cette enquête démontrent que la moitié des cinq principaux facteurs de stress mentionnés par chaque parc en 1997 se sont aggravés, tandis que 5 p. 100 seulement ont diminué. Les parcs ont aussi décrit les mesures qu'ils ont prises pour résoudre ces problèmes. Dans plus de 95 p. 100 des cas, les mesures ont effectivement été prises pour résoudre les problèmes. Plus de 70 p. 100 des mesures ont été axées sur les premières étapes d'une recherche de base ou sur la définition, la surveillance ou l'étude d'un facteur de stress en particulier. Vingt-trois pour cent d'entre elles étaient des mesures précises d'atténuation et de surveillance des résultats obtenus.

Le rapport sur l'état général de détérioration des parcs nationaux, ainsi que le rapport subséquent selon lequel la plupart des facteurs de stress sont inchangés ou à la hausse depuis les deux dernières années, donnent à penser que les parcs nationaux du Canada éprouvent des problèmes de plus en plus graves de conservation des écosystèmes. Un grand nombre des problèmes affectent les grands écosystèmes qui entourent les parcs et il faudra d'importants efforts de gestion et d'appui de la part de divers partenaires régionaux.

Protection dans les aires marines nationales de conservation

La *Loi sur les aires marines de conservation* (projet de loi C-8) actuellement à l'étude au Parlement, décrit dans ses principes fondamentaux de gestion des aires marines nationales de conservation, la volonté de Parcs Canada de collaborer avec les organismes fédéraux et provinciaux chargés de la gestion des pêches et avec les utilisateurs de ressources marines renouvelables pour en venir à une utilisation durable sur le plan écologique de toutes les régions, tout en réservant des zones qui assureront une protection pleine et entière à des caractéristiques spéciales et à des écosystèmes fragiles.

L'objet premier d'une aire marine nationale de conservation est d'assurer l'utilisation durable sur le plan écologique. À l'heure actuelle, il n'y a pas pour les aires marines nationales de conservation d'équivalent de l'énoncé d'intégrité écologique des parcs nationaux ni de cadre de rapports sur l'intégrité écologique comme il en existe dans les parcs nationaux. Le *Rapport sur l'état des parcs de 1997* décrit les travaux préliminaires entrepris pour établir un cadre d'évaluation de l'intégrité de l'une des aires marines nationales de conservation, mais la petite taille du réseau des aires marines nationales de conservation (deux aires en activité) et les ressources restreintes ont limité les progrès. Il est à noter que le projet de loi C-8 prévoit le dépôt d'un rapport biennal sur l'état des aires marines nationales de conservation.

Les aires marines de conservation ont besoin de plans directeurs qui donnent l'orientation pour assurer l'utilisation durable. Le plan directeur du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, au Québec, a été approuvé en 1998 et déposé au Parlement en mars 2000. La législation applicable prévoit un examen du plan en 2004-2005, sept ans après la création du premier plan. Le plan directeur du parc marin national Fathom Five, en Ontario, a aussi été approuvé en 1998 et un examen est prévu en 2002-2003. Les éléments marins de la réserve du parc national Pacific Rim sont administrés en vertu des lignes directrices provisoires de gestion et un plan directeur provisoire sera établi en 2000-2001. La réserve d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas proposée dans les îles de la Reine-Charlotte de la Colombie-Britannique doit encore être désignée et n'a pas de plan distinct.

État des ressources culturelles et menaces

Le Rapport sur l'état des parcs de 1997 renseignait sur les évaluations de l'état de trois catégories de ressources culturelles dans les lieux historiques nationaux et les menaces qui pèsent sur elles. Il s'agit des catégories suivantes : 1) les biens bâtis qui comprennent tous les bâtiments, constructions et paysages historiques, 2) les sites archéologiques et 3) les objets, dont les spécimens archéologiques et les objets historiques. Depuis, Parcs Canada a terminé l'examen national des biens qui lui a donné une information comparable sur les biens bâtis, mais pas sur les sites et les objets archéologiques. Une analyse détaillée de l'état des sites et des objets archéologiques est prévue pour le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 2001. Une mise à jour du questionnaire de 1997, qui portait sur les menaces dont sont l'objet ces biens, sera également incluse dans le Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 2001.

On trouve les ressources culturelles « bâties » dans les parcs et les lieux historiques nationaux. L'état des biens culturels bâtis dans un lieu historique national est l'un des trois éléments de l'intégrité commémorative du lieu et il en est question à la section suivante.

Intégrité commémorative

Les lieux historiques nationaux veillent en priorité à l'intégrité commémorative (IC). Il y a intégrité commémorative lorsque les ressources qui symbolisent ou représentent l'importance d'un lieu ne sont ni détériorées ni menacées, que les raisons de l'importance nationale du lieu sont efficacement communiquées au public et que les valeurs patrimoniales du lieu sont respectées dans toutes les décisions et mesures qui concernent le lieu. Les énoncés d'intégrité commémorative et les plans directeurs des lieux historiques nationaux sont les documents d'orientation de base relatifs à l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.

Parcs Canada compte sur ses activités de conservation et de mise en valeur pour assurer l'intégrité commémorative des lieux qu'il administre. Les résultats de ces efforts sont présentés sous la gamme des services de la protection et de la mise en valeur. Parcs Canada cherche également à appuyer l'intégrité commémorative dans les autres lieux historiques nationaux par le biais du Programme national à frais partagés, de même que par des conseils professionnels et techniques, des publications et de la formation.

La figure 13 résume les rôles que joue Parcs Canada relativement aux pratiques de gestion des ressources culturelles qui favorisent l'intégrité commémorative.

Figure 13 : Rôle de Parcs Canada dans la garantie d'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux (LHN)

LHN administrés par Parcs Canada	Autres lieux
 Protéger les ressources directement liées aux raisons qui motivent l'importance nationale Présenter les messages d'importance nationale (sur place et diffusion externe) Gérer les ressources culturelles 	Contribuer au financement de la conservation et de la mise en valeur par le biais du Programme à frais partagés Aider à acquérir les compétences d'intendance par des conseils professionnels et techniques, des publications et de la formation sur la gestion des ressources culturelles
Préparer des énoncés d'intégrité commémorative et des plans directeurs pour chaque lieu et évaluer l'état de l'IC	Donner des conseils sur la préparation des énoncés d'intégrité commémorative et sur la planification, à l'appui de la conservation et de la mise en valeur, et répondre à des demandes précises d'aide pour l'évaluation de l'intégrité commémorative
Donner accès au public aux LHN Faire connaître davantage les LHN et leur réseau	Faire connaître davantage les LHN et leur réseau par des publications et un site Web dans Internet/Rescol Appuyer les efforts des LHN afin de former des alliances et des réseaux

Un énoncé d'intégrité commémorative (EIC) est une définition régiospécifique de ce qui fait l'intégrité commémorative du lieu. Il définit où réside la valeur et l'état à maintenir pour éviter la détérioration des valeurs et des ressources, et communiquer efficacement les messages d'importance nationale. Parcs Canada s'efforce d'établir des énoncés d'intégrité commémorative pour tous les lieux qu'il administre directement et il exige, depuis le milieu des années 1990, que les lieux historiques nationaux qui reçoivent des fonds du Programme à frais partagés établissent un EIC. D'autres lieux historiques établissent parfois de leur propre chef un EIC. La figure 14 montre l'état des EIC pour chacun des types de lieux.

Figure 14 : État des énoncés d'intégrité commémorative par type de lieu

	Lieux administrés par Parcs Canada	Lieux non administrés par Parcs Canada (n=718)	
	(n=145)	Lieux à frais partagés	Autres lieux
EIC approuvé avant 1999-2000	45	16	2
EIC approuvé en 1999-2000	24	14	1
EIC à l'état d'ébauche le 31 mars 2000	15	14	7
Total	84 (58%)	44	10

La Loi sur l'Agence Parcs Canada (1998) prévoit l'obligation d'établir un plan directeur dans chaque lieu national administré par Parcs Canada. Ces plans portent sur l'état actuel de l'intégrité commémorative et décrivent les étapes des mesures correctives nécessaires. En 1997, neuf lieux disposaient de plans directeurs conformes aux exigences actuelles en matière d'intégrité commémorative. Depuis, 22 plans ont été ébauchés et 61 autres devraient être terminés d'ici à 2002. La ministre a approuvé en 1999-2000 le plan directeur du lieu historique national de Batoche du Canada. Parcs Canada a, dans des cas exceptionnels, collaboré à la préparation de plans directeurs de lieux qu'il n'administre pas.

État de l'intégrité commémorative dans les lieux historiques nationaux de Parcs Canada

L'évaluation de l'intégrité commémorative suppose l'évaluation de l'état des ressources culturelles d'un lieu historique national, sa réussite à communiquer l'importance du lieu au public et le respect, dans les pratiques de gestion, de toutes les valeurs patrimoniales dont témoigne ce lieu. Pour évaluer l'intégrité commémorative, un lieu doit déjà avoir un EIC.

L'évaluation de l'intégrité commémorative dans un lieu historique national donné est effectuée par une équipe du personnel du lieu historique national, secondé par un expert externe, qui remplit un formulaire d'évaluation détaillé, selon des critères précis sur la présence ou l'absence d'éléments de l'intégrité commémorative. Une deuxième équipe composée de membres du personnel du Bureau national, d'experts externes, de membres du personnel du centre de services et de l'unité de gestion examine ensuite indépendamment toutes les évaluations des lieux et porte son propre jugement sur l'intégrité commémorative d'après les renseignements détaillés fournis par l'équipe locale et les normes nationales. En cas de désaccord, les intéressés discutent et clarifient les données justificatives et les jugements pour en arriver à un consensus.

En mars 1999, l'intégrité commémorative de 12 lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada avait été évaluée. Des lieux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada ont également été évalués. Les évaluations générales de ces 12 lieux sont décrites dans le *Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de 1999*. Huit de ces 12 lieux ont été évalués avant le *Rapport sur l'état des parcs de 1997*. La figure 15 résume les changements survenus dans huit de ces lieux au cours des dernières années.

Figure 15 : Changements de l'intégrité commémorative survenus entre 1997 et 1999 dans huit lieux historiques nationaux

		Nombre de lieux	
	Amélioration	Aucun changement	Détérioration
État de la ressource	4	4	
Efficacité des communications	4	3	1
Pratiques choisies de gestion	5	3	

La tendance générale va vers le *statu quo* ou une amélioration de tous les aspects de l'intégrité commémorative. Parcs Canada s'est engagé à évaluer tous les deux ans l'intégrité commémorative de 25 lieux historiques nationaux qu'il administre en vue des rapports futurs sur l'état des aires patrimoniales protégées.

Même si Parcs Canada n'a pas encore évalué l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'il administre, il a recueilli pour tous de l'information sur le premier élément de l'intégrité commémorative, soit l'état des ressources culturelles. Parcs Canada s'emploie également à évaluer la compréhension par les visiteurs des principaux messages sur les lieux historiques nationaux, dans le cadre de son programme de sondage auprès des visiteurs (se reporter à la section Mise en valeur du patrimoine pour de plus amples détails). La figure 16 présente les évaluations de l'état des ressources culturelles bâties (c'est-à-dire les bâtiments, les ponts, les fortifications, les ouvrages maritimes et les terrains) en 1997 et en 1999.

Figure 16 : Évaluations de l'état des ressources culturelles bâties des lieux historiques nationaux

	État des ressources culturelles, en pourcentage du nombre total de biens			
	Bon	Passable	Faible	Fermeture
1997-1998 (n= 952)	33	50	14	3
1999-2000 (n=1 223)	34	41	21	4

L'évaluation d'environ les deux tiers des biens pour ces deux années est faible ou passable. Il est plus alarmant encore de constater que le pourcentage de biens en faible état semble augmenter. Autrement dit, malgré quelques améliorations de l'état des ressources culturelles dans la moitié des huit lieux précisément évalués en 1997 et 1999, la tendance générale des lieux historiques nationaux s'oriente vers une détérioration de l'état des ressources culturelles, et en bout de ligne, de l'intégrité

commémorative de certains lieux. Même si Parcs Canada continue à intervenir pour protéger et restaurer des biens culturels particuliers (en 1999-2000 par exemple, 2,35 millions de dollars ont été investis au lieu historique national de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais), nous prévoyons qu'en l'absence de nouveaux fonds pour la recapitalisation de toute la base de ses biens, l'état général des biens culturels continuera à se détériorer.

Mise en valeur du patrimoine

Description et engagements

Cette gamme de services comprend les activités qui visent à sensibiliser davantage le public, à lui faire comprendre le patrimoine naturel et culturel du Canada, à faire apprécier et à appuyer les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux du Canada.

Résultats	Priorités ou principaux résultats	Attentes de
souhaités	de la période de planification	rendement
Les Canadiens et les visiteurs internationaux connaîtront le patrimoine du Canada et comprendront, apprécieront et jouiront des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.	 Améliorer la qualité des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place dans tous les endroits du patrimoine. Renouveler les effectifs, les produits et les outils de la mise en valeur du patrimoine et créer de nouveaux partenariats avec des tiers. Multiplier le nombre de Canadiens qui profitent des programmes de mise en valeur du patrimoine grâce à des programmes de diffusion externe. Communiquer l'importance nationale des endroits du patrimoine à des groupes cibles et dans les régions urbaines (c'est-à-dire. aux nouveaux Canadiens, aux jeunes et aux collectivités ethnoculturelles). 	 Établir les méthodologies de la collecte de données, les conditions de base du rendement et les objectifs d'utilisation par les publics cibles des programmes de mise en valeur du patrimoine. Obtenir, à l'échelle nationale, une cote de satisfaction d'au moins 85 p. 100 et entre 40 et 60 p. 100 de cote entièrement satisfaisant pour les programmes de mise en valeur du patrimoine dans les lieux soumis au sondage. Définir une base pour l'indicateur de « compréhension des messages »(d'après les données recueillies à l'été 1999) et des objectifs de rendement dans le plan d'entreprise de 2000-2001.

Initiatives et réalisations

Évaluer les publics cibles de la mise en valeur du patrimoine

Les initiatives d'interprétation, d'éducation et de diffusion externe de Parcs Canada constituent un élément essentiel de son mandat. Parcs Canada a élaboré ou élabore en ce moment des méthodes qui lui permettront d'évaluer le nombre d'utilisateurs des programmes d'interprétation et d'éducation, leur degré de satisfaction et leur compréhension des messages communiqués. Dans ce contexte, Parcs Canada détermine l'information de base nécessaire pour chaque aspect de l'utilisation par les publics cibles, de la satisfaction ou de la compréhension des messages de mise en valeur du patrimoine et s'il

y a lieu, détermine des objectifs de rendement pour l'avenir. La conception de méthodes appropriées à l'évaluation des bases d'information et du rendement par rapport aux objectifs relatifs à tout résultat pertinent, représente un défi important alors que la mise en valeur du patrimoine s'effectue à même les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux ainsi que sous forme de programmes de diffusion nationale et locale. La figure 17 présente les progrès réalisés en regard de chaque élément; les dates sont celles où l'on prévoit avoir établi une méthodologie une information de base ou un objectif.

Figure 17 :
Dates d'achèvement de l'élaboration des méthodes, des bases de données et des objectifs pour les trois aspects des programmes locaux et nationaux de mise en valeur du patrimoine (PMVP)

		PMVP sur place	Diffusion locale	Diffusion nationale
Utilisation	Méthodologie	Achevé	2001	En élaboration
	Information de base	2001	2002	Certains programmes existent déjà
	Objectifs	2001	À déterminer	À déterminer
Satisfaction	Méthodologie	Achevé	2002	En élaboration
	Information de base	2001	2003	Un peu en 2001
	Objectifs	2001	À déterminer	À déterminer
Compréhension	Méthodologie	Achevé	À déterminer	2001
	Information de base	2001	À déterminer	2002
	Objectifs	2001	À déterminer	À déterminer

En 1999-2000, Parcs Canada a revu son processus de sondage auprès des visiteurs et a intégré dans son questionnaire de base des indicateurs précis qui lui permettront d'évaluer l'utilisation, la satisfaction, la compréhension des principaux messages des programmes locaux de mise en valeur du patrimoine. La nouvelle méthodologie de sondage sera mise en œuvre pendant la saison de 2000-2001 dans le cadre du système révisé de sondage auprès des visiteurs (se reporter à la section Services aux visiteurs pour de plus amples détails). Parcs Canada ne possède pas encore l'information de base ou d'objectifs sur l'utilisation des programmes de mise en valeur du patrimoine sur place. Les résultats de la première saison seront examinés en 2000-2001 lorsque les données seront connues. Parcs Canada a déjà établi des objectifs pour le degré de satisfaction des visiteurs dans chaque parc ou lieu (c'est-à-dire au moins 85 p. 100 satisfaits et au moins 40 p. 100 très satisfaits), mais ne pourra pas dire s'il a atteint ces objectifs avant le prochain rapport annuel. Aucune information de base et aucun objectif n'ont été établis pour les principaux indicateurs de la compréhension des messages. Ces derniers seront également évalués en 2000-2001 afin d'établir des normes de rendement pour les prochains cycles de rapport.

La diffusion externe locale de la mise en valeur du patrimoine consiste principalement, mais non exclusivement, en des exposés dans les écoles locales, à proximité d'un parc ou d'un lieu historique national. Parcs Canada ne recueille pas de données nationales sur l'ampleur du public local de la diffusion externe, ni sur sa satisfaction à l'égard du programme. On a reconnu qu'il fallait obtenir ces

données en 1999-2000, et les travaux de définition qui permettront de savoir ce qu'on entend par diffusion externe locale ont commencé en 2000-2001 et la collecte des données se fera en 2001-2002. Les travaux visant l'établissement d'une mesure commune du degré de satisfaction à l'égard des programmes locaux de diffusion externe ne sont pas prévus avant 2001-2002 et les résultats ne seront connus qu'en 2002-2003. Parcs Canada examinera s'il faut évaluer la compréhension des messages de la diffusion externe locale au cours de la prochaine année et déterminer quand il faudra le faire.

La diffusion externe nationale suppose l'utilisation des mass media, du site Web de Parcs Canada, des expositions itinérantes et de la collaboration avec le monde de l'éducation pour favoriser l'inclusion de la documentation de Parcs Canada dans les programmes éducatifs (se reporter à « L'année en revue » pour des exemples précis). La diffusion externe nationale vise le grand public ou des segments particuliers de la population afin d'accroître leur sensibilisation, leur compréhension et leur appui des réseaux de parcs nationaux, d'aires marines de conservation et de lieux historiques nationaux. Comme il est dit dans « L'année en revue », la population touchée par certains de ces outils de diffusion externe nationale est déjà connue. En 1999-2000, Parcs Canada a également commencé à recueillir les résultats sur la satisfaction de la clientèle pour certaines de ses initiatives (par exemple, le site Web), mais n'aura pas de données à diffuser avant 2000-2001. Finalement, Parcs Canada examinera, en 2000-2001, son approche de sondage de l'opinion publique afin de définir des indicateurs clés de la sensibilisation du public, de sa compréhension et de son appui d'ici à mars 2002. La fixation d'objectifs d'utilisation, de degrés de satisfaction ou de compréhension des principaux messages pour les activités de diffusion externe nationale sera examinée au cours des deux prochaines années.

Renouveau de la mise en valeur du patrimoine

Pour que Parcs Canada réussisse bien à communiquer ses messages aux visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, il doit en grande partie se fonder sur la qualité, la cohérence et le professionnalisme des programmes de mise en valeur du patrimoine. À la suite d'un examen réalisé à cet égard en 1997, Parcs Canada a commencé à renouveler ses programmes en se concentrant sur leurs éléments constitutifs. Dans une première étape, les biens de la mise en valeur du patrimoine ont été répertoriés et leur état évalué. Ces biens comprennent les expositions, les panneaux d'interprétation, les productions audiovisuelles et le matériel éducatif employé lors de la prestation de l'information. Lorsque l'on calcule le coût de remplacement, plus de 70 p. 100 de l'inventaire des biens de la mise en valeur du patrimoine a été coté faible ou passable, ce qui signifie qu'il faudra intervenir activement ou procéder à des remplacements d'ici les cinq prochaines années.

Le professionnalisme des effectifs a fait partie des questions abordées dans le contexte du renouveau. Pour mieux atteindre l'objectif de communication des messages de la mise en valeur du patrimoine, on a défini un ensemble de compétences de base des spécialistes de la mise en valeur du patrimoine. Cent trente-sept membres du personnel de la mise en valeur du patrimoine ont suivi une formation liée à ces compétences de base en 1999-2000. On a de plus examiné tous les emplois des interprètes de première ligne en 1999-2000, ce qui a permis de définir cinq emplois de base en mise en valeur du patrimoine dans le réseau et qui servira à normaliser la qualité et l'uniformité des activités de mise en valeur du patrimoine.

Services aux visiteurs

Description et engagements

Cette gamme de services comprend les activités liées à l'accès, aux possibilités récréatives, à la sécurité du public, à l'accueil des visiteurs, à l'orientation et à l'information, de même qu'aux services connexes d'exécution de la loi.

Résultats Priorités ou principaux résultats Attentes de souhaités de la période de planification rendement Les visiteurs obtiennent des • Veiller à ce que la qualité des • Un degré de satisfaction des services de bonne qualité qui services, des installations et des visiteurs de 85 p. 100 ou plus leur permettent de jouir des produits réponde aux attentes chaque année, à chaque endroits du patrimoine et de les des visiteurs ou les dépasse. endroit soumis au sondage. apprécier, tout en s'assurant que · Gérer judicieusement les répercussions sont l'utilisation et les attentes des acceptables et appropriées. visiteurs.

Initiatives et réalisations

Service de qualité : Mesure du nombre et de la satisfaction des visiteurs

Les entrées dans certains parcs et lieux historiques sont facilement surveillées et il est par conséquent possible d'obtenir des relevés exacts des visiteurs. Toutefois, de nombreux parcs et lieux historiques nationaux possèdent plusieurs points d'entrée, dont certains ne sont pas contrôlés. Dans ces cas, le nombre de « visites-personnes » est évalué d'après les comptes de la circulation automobile dans le parc ou le lieu et d'après les sondages périodiques qui déterminent le nombre moyen de personnes qui se déplacent par véhicule, les raisons pour lesquelles les visiteurs viennent dans le parc ou le lieu et le nombre de personnes qui y sont entrées plus d'une fois le même jour.

Visite-personne

Une personne qui entre dans un parc national ou un lieu historique national à des fins récréatives, éducatives ou culturelles représente une visite-personne. Les gens qui passent dans un parc ou un lieu historique pour se rendre ailleurs, la circulation locale et la circulation du personnel de Parcs Canada n'en font pas partie. Les personnes qui entrent ou qui quittent le même jour et celles qui restent une nuit ne sont pas non plus calculées comme de nouvelles visites-personnes.

Les estimations de visites-personnes totales dans tous les parcs et lieux historiques nationaux sont demeurées assez stables au cours des cinq dernières années et représentent entre 24 et 26 millions de visites-personnes par année, soit environ 10 à 11 millions dans les lieux historiques nationaux et 14 à 15 millions dans les parcs nationaux. En 1999-2000, on estime qu'il y a eu environ 26,5 millions de visites-personnes.

Parcs Canada utilise divers mécanismes pour suivre les attentes et la satisfaction de la clientèle à l'égard de ses services et pour apporter les changements nécessaires. Ces mécanismes comprennent des consultations organisées pour les plans directeurs, des comités consultatifs locaux et des comités de cogestion, des fiches de commentaires remplies par les visiteurs dans les parcs et un programme de sondage de la clientèle.

L'attente de rendement de Parcs Canada, en ce qui concerne la satisfaction des visiteurs est fixée, pour tous les parcs nationaux et lieux historiques nationaux, à 85 p. 100 des visiteurs qui coteront leur visite générale comme « satisfaisante » ou « entièrement satisfaisante ». Parcs Canada s'est également engagé à assurer le suivi auprès des visiteurs qui ont jugé leur visite très satisfaisante. Les visiteurs très satisfaits représentent les clients les plus fidèles, mais aussi les plus exigeants et ils sont les plus ouverts aux changements dans la prestation des services. En suivant le degré de satisfaction de ce groupe, Parcs Canada peut déjà savoir les mesures qu'il devra prendre. Parcs Canada a comme norme un taux de 40 p. 100 de visiteurs très satisfaits.

De 1997 à 1999, Parcs Canada a effectué des sondages dans 105 lieux et les visiteurs ont été appelés à évaluer leur degré général de satisfaction relativement à leur visite. Ces sondages ont été réalisés à l'entrée des lieux historiques nationaux (71) et des parcs nationaux (20) et dans les terrains de camping (14). La participation de chaque lieu au programme de sondage était volontaire. Certains lieux historiques nationaux n'ont jamais fait de sondages et certains autres, notamment certains parcs nationaux, en ont effectué plusieurs. Les taux de réponse aux sondages, lorsqu'ils étaient connus, ont également varié considérablement, allant d'un faible 10 p. 100 à plus de 85 p. 100. Le pourcentage des visiteurs « satisfaits » et « entièrement satisfaits » dans les lieux participants allait de 79 p. 100 à 99 p. 100. La figure 18 résument les résultats.

Figure 18 : Résultats de 105 sondages menés auprès des visiteurs en 1997, 1998 et 1999 qui sont conformes aux normes de satisfaction des visiteurs de Parcs Canada

Nombre de satisfaction des visiteurs de Parcs Canada	Nombre et % conformes à la normes (n=105)
85 % ou plus des visiteurs satisfaits ou très satisfaits	98 (93 %)
40 % ou plus des visiteurs très satisfaits	91 (87 %)

Même si ces résultats donnent indéniablement à penser que les visiteurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux sont généralement satisfaits, il faut les considérer avec prudence, compte tenu de la nature volontaire des sondages et des taux de réponse parfois faibles.

La tendance générale constatée dans ces sondages a été confirmée indépendamment par la première enquête auprès des citoyens qui a touché 2 900 ménages canadiens en 1998 et à qui on a demandé leur perception des services du gouvernement à l'échelle municipale, provinciale et fédérale. Cette enquête a permis de constater que les parcs nationaux offraient la qualité de service la plus élevée parmi 17 services fédéraux évalués (c'est-à-dire une note de 73 sur 100).

Même si la tendance générale semble indiquer que les visiteurs estiment recevoir un service de qualité dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, il ne faut pas en déduire que les visiteurs et les intervenants locaux sont satisfaits de tous les aspects de la prestation de services ou qu'ils n'ont rien à proposer pour les améliorer. Les commentaires des visiteurs aux questions détaillées des sondages, de même que les fiches de commentaires et autres mécanismes de consultation, ont donné lieu à divers changements dans la prestation des services au fil des années. Par exemple, les faibles notes sur la propreté des toilettes dans les sondages des visiteurs ont donné lieu à des révisions des contrats de conciergerie visant ces services. Les entrepreneurs chargés de fournir le bois à brûler ont

été remplacés par suite de sondages des visiteurs qui démontraient que la qualité du bois à brûler était jugée médiocre. En réponse à des commentaires des sondages, des activités de lieux historiques nationaux ont été modifiées afin que les enfants puissent en jouir davantage.

En 1999-2000, Parcs Canada a proposé un certain nombre de modifications à son processus de sondage de la clientèle. Le questionnaire et le processus ont été modifiés afin 1) d'axer fondamentalement le programme de sondage sur les principaux indicateurs de rendement national, soit la satisfaction générale des visiteurs à l'égard d'un parc ou d'un lieu, la taille de l'auditoire des programmes de mise en valeur du patrimoine, la satisfaction relativement aux programmes de mise en valeur du patrimoine, et la sensibilisation et la compréhension des principaux messages du patrimoine, 2) de saisir les caractéristiques importantes des visiteurs afin de mieux suivre l'exactitude des données et de mieux comprendre les types particuliers de visiteurs et 3) de recueillir les réponses des visiteurs dans chaque parc national et lieu historique national selon un cycle de trois ans. Ces modifications ont été adoptées dans les sondages effectués à 28 lieux pendant la saison 2000-2001. Les résultats seront publiés dans le prochain rapport annuel de Parcs Canada.

Répercussions des visiteurs

Parcs Canada vise à attirer le bon nombre de visiteurs, aux bons endroits, aux bons moments, afin de réduire au minimum les répercussions de ces visites sur les ressources confiées à l'intendance de Parcs Canada. Même si Parcs Canada connaît approximativement le nombre de visiteurs et leur distribution dans le temps (c'est-à-dire les moments de l'année où ils visitent), on sait concrètement peu de choses sur les répercussions de ces visiteurs. Les installations touristiques et celles des visiteurs ont été les facteurs de stress les plus souvent mentionnées dans le Rapport sur l'état des parcs de 1997 (26 des 36 parcs nationaux ont effectivement cité ces facteurs de stress). Il est cependant impossible d'évaluer, à partir de ces renseignements, les répercussions des visiteurs comme source de stress sur les écosystèmes des parcs nationaux, par comparaison avec divers autres facteurs de stress comme les changements climatiques et les pratiques de gestion des terres entourant les parcs nationaux. Le Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada attribue ce manque d'information à l'absence de ressources et de recherche à Parcs Canada qui n'est pas en mesure de recueillir, de comprendre et d'utiliser les renseignements pertinents sur les répercussions de l'utilisation par les visiteurs. Pour répondre au Rapport de la Commission, Parcs Canada cherchera, en 2000-2001, à obtenir des fonds additionnels pour accroître ses capacités scientifiques. Parcs Canada a déjà amorcé des travaux visant l'élaboration d'une stratégie de recherche sur l'utilisation humaine, dans le cadre de sa stratégie générale sur les sciences naturelles.

DEUXIÈME PARTIE: SOUTIEN DU MANDAT

Périmètres urbains

Description et engagements

Cette gamme de services comprend toutes les activités liées à la gestion des collectivités qui se trouvent dans les parcs nationaux par l'Agence Parcs Canada.

Résultats	Priorités ou principaux résultats	Attentes de
souhaités	de la période de planification	rendement
Les collectivités des parcs sont régies et administrées avec efficacité et efficience.	 Atteindre les objectifs de recouvrement des coûts selon la définition contenue dans les plans d'affaires des fonds renouvelables des périmètres urbains. Élaborer et mettre en œuvre des plans communautaires basés sur les principes. 	 Régir les collectivités conformément à leurs plans communautaires respectifs d'ici à 2003-2004. Réduire d'ici à 2003-2004 le coût général de l'exploitation des collectivités pour Parcs Canada.

Initiatives et réalisations

Mise en œuvre de plans communautaires fondés sur des principes

Par suite des préoccupations exprimées par le public relativement à l'ampleur de l'aménagement commercial dans la ville de Banff, Parcs Canada s'est engagé à élaborer des plans communautaires pour chacune des six collectivités de parcs nationaux : Field dans le parc national Yoho; Jasper dans le parc national Jasper; lac Louise dans le parc national Banff; Wasagaming dans le parc national du Mont-Riding; Waskesiu dans le parc national de Prince-Albert et les lacs Waterton dans le parc national des Lacs-Waterton. Le périmètre urbain de Banff est autonome sur le plan administratif depuis 1990 et n'a, pour cette raison, pas besoin de plan communautaire.

Chaque plan communautaire est guidé par les principes d'absence d'impacts environnementaux négatifs, de l'utilisation appropriée, de la gestion responsable de la croissance et du leadership en matière d'intendance environnementale et de conservation du patrimoine. Dans la pratique, ces principes supposent la fixation d'objectifs pour les limites des collectivités, les zones commerciales, l'aménagement admissible, les populations cibles et d'autres attentes mesurables. Des indicateurs et des objectifs seront également fixés pour mesurer les répercussions de chaque collectivité sur l'environnement. Parcs Canada est à élaborer un modèle afin de surveiller les répercussions environnementales et d'établir une information de base en 2000-2001. Les rapports annuels sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans communautaires commenceront, une fois que ces derniers auront été approuvés.

La ministre a approuvé le plan communautaire de Field en juillet 1999. Les autres plans, à l'exception de celui de Jasper, ont été préparés et la haute direction procède actuellement à leur examen. Le plan communautaire de Jasper en est encore à la phase de consultation, par suite d'une demande du Conseil communautaire. Parcs Canada vise toujours à ce que les six collectivités soient régies conformément à leurs plans communautaires respectifs d'ici à 2003-2004.

Il est à noter que les plans communautaires fixent des limites de l'aménagement, à l'intérieur des délimitations de la collectivité. Parcs Canada continuera à travailler avec les collectivités et les propriétaires de terres contiguës afin d'influencer l'utilisation des terres à l'extérieur des collectivités.

Recouvrement des coûts

Le plan d'entreprise de 1999-2000 de Parcs Canada avait pour objectif de produire suffisamment de recettes pour couvrir le coût complet d'exploitation des collectivités des parcs d'ici à 2003-2004. En 1996-1997, lorsque Parcs Canada a adopté le plein recouvrement des coûts pour les collectivités, 52 p. 100 (2 846 000 \$) des recettes nettes des collectivités provenaient de Parcs Canada. En 1999-2000, Parcs Canada a fourni 42 p. 100 (2 388 000 \$) des recettes nettes des collectivités. Parcs Canada avait prévu, à compter de 2000-2001, d'utiliser des pouvoirs accrus d'imposition pour percevoir des recettes additionnelles suffisantes afin qu'il n'ait plus à verser une aide financière directe aux collectivités des parcs. Les modifications proposées à la *Loi sur les parcs nationaux* (projet de loi C-70), présentées en 1998, auraient donné les pouvoirs accrus nécessaires pour percevoir des taxes foncières auprès des résidants et des entreprises installés dans les parcs nationaux. Le projet de loi C-70 a toutefois été retiré et remplacé par le projet de loi C-27, la nouvelle *Loi sur les parcs nationaux*, actuellement à l'étude au Parlement. Le projet de loi C-27, au lieu d'élargir les pouvoirs d'imposition de Parcs Canada, supprime les pouvoirs d'imposition prévus dans la loi actuelle.

Par suite des faits nouveaux et des discussions de la dernière année, Parcs Canada a réévalué son objectif de plein recouvrement des coûts dans les collectivités des parcs. À l'avenir, Parcs Canada cherchera à accroître l'autonomie financière de ses collectivités en accordant plus d'importance à l'aménagement des collectivités en modèles de développement durable et d'excellence en gestion de l'environnement.

Routes de transit

Description et engagements

Cette gamme de services comprend l'exploitation, l'entretien et la réparation des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Résultats	Priorités ou principaux résultats	Attentes de
souhaités	de la période de planification	rendement
Routes de transit fiables.	 Maintenir l'état des biens de telle sorte que les routes de transit demeurent ouvertes à la circulation. Gérer les routes de manière écologique et durable. 	Routes de tansit ouvertes à la circulation, mais dont l'état se détériorera.

Initiatives et réalisations

État des routes

Des tronçons de 21 routes numérotées traversent 16 parcs nationaux et un lieu historique national, sur une distance d'environ 900 kilomètres. Des tronçons de deux de ces routes, la transcanadienne et Yellowhead, traversent six parcs nationaux et font partie du réseau routier national. La valeur de remplacement des routes a été évaluée à 1,1 milliard de dollars, ce qui représente environ 16 p. 100 de la valeur de remplacement de tout le portefeuille des biens de Parcs Canada.

Parcs Canada s'est engagé à garder les routes ouvertes à la circulation, sauf en cas de conditions environnementales incontrôlables (par exemple, de fortes chutes de neige ou des pluies excessives qui entraînent le glissement de roches). En 1999-2000, aucune route n'a été fermée en raison de problèmes liés à l'état des biens.

Même si les routes et les ponts demeurent ouverts, la majeure partie de ces biens sont jugés dans un état passable (45 p. 100) ou faible (32 p. 100). Compte tenu des niveaux de financement actuels, Parcs Canada prévoit une augmentation du pourcentage des biens cotés passables et faibles.

Parcs Canada continuera à collaborer avec les organismes centraux pour trouver un financement à long terme pour la recapitalisation des routes. En 1999-2000, il y a eu deux grands projets de recapitalisation des routes dans l'Est du Canada. Des travaux de réparation du déchaussement ont été effectués sur 1,6 kilomètre dans le parc national Fundy et sur 0,6 kilomètre dans le parc national Terra-Nova, au coût total de 2 millions de dollars (1 272 000 \$ Fundy; 727 300 \$ Terra-Nova).

Gestion durable des routes

Dans le cadre de son engagement envers une gestion durable des routes, et conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, Parcs Canada adopte des normes de construction et de conception des routes qui réduisent les répercussions des routes sur l'environnement. Il peut s'agir de pratiques durables comme exiger des entrepreneurs qu'ils suivent un plan environnemental pendant l'exécution de travaux dans le parc; réduire l'utilisation du sel de voirie; limiter l'envasement pendant la construction; utiliser des matériaux qui réduisent au minimum l'entretien à long terme et les risques connexes pour l'environnement (par exemple, l'électrozingage des ponts au lieu de la peinture); utiliser des espèces végétales locales dans l'aménagement paysager et remettre en état les zones de construction.

Pour Parcs Canada, la gestion durable des routes veut également dire en réduire les effets sur les espèces animales et végétales locales. En 1999-2000, par exemple, Parcs Canada a adopté une approche nouvelle et exceptionnelle pour corriger les effets d'un ponceau sur la migration des poissons dans le parc national Fundy. Avec le temps, l'érosion à chaque extrémité du ponceau a créé une petite chute qui empêchait le poisson de migrer à travers. Pour corriger la situation, des volets dotés de petites échelles ont été construits à chaque extrémité du ponceau pour donner un débit d'eau assez grand pour que le poisson puisse passer. La surveillance au cours de la dernière année a démontré que la méthode est fructueuse.

Depuis 1986, le parc national Banff s'est efforcé de réduire le taux de mortalité de la faune et de réunir les habitats séparés par la transcanadienne dans le parc. L'installation de clôtures sur 46 kilomètres de route dans les parcs des Montagnes Rocheuses s'est avérée une solution efficace au problème. En 1998-1999 par exemple, on a relevé le nombre suivant d'animaux morts aux endroits clôturés et ailleurs, où il n'y a pas de clôtures, voir figure 19. Comme ces animaux sont peu nombreux dans les parcs des Rocheuses, même la perte d'un seul individu peut être importante.

Par ailleurs, le clôturage n'a pas été efficace pour certaines espèces. Les coyotes, par exemple, creusent ou se glissent facilement sous les clôtures à la recherche de nourriture, le long de la médiane des routes et ont un taux de mortalité dans les secteurs clôturés supérieur à celui des secteurs non clôturés. Les ours noirs et les couguars passent par-dessus les clôtures, entrant ainsi en contact avec la circulation automobile. Parcs Canada examine maintenant des moyens de résoudre ces problèmes en modifiant les clôtures.

Figure 19 : Taux de mortalité d'espèces animales choisies, tuées sur la transcanadienne dans les parcs nationaux Banff et Yoho de avril 1998 à mars 2000

Animal	Mortalité dans les secteurs clôturés	Mortalité dans les secteurs non clôturés
Wapiti	3	19
Ours noir	3	11
Loup	2	3
Coyote	17	9

Le clôturage, même s'il aide à réduire la mortalité de certaines espèces, contribue à la fragmentation de l'habitat, comme le fait la route. Pour résoudre ce problème, Parcs Canada a construit des passages souterrains et aériens à l'usage exclusif de la faune, une première au Canada. En 41 mois (de novembre 1996 à mars 2000) de surveillance, on a détecté plus de 24 000 passages d'animaux de taille moyenne et forte. Chacun de ces passages évite à la faune les rencontres peut-être fatales avec les véhicules.

Gestion de Parcs Canada

Description et engagements

Cette gamme de services comprend la haute direction, la gestion financière, la gestion immobilière, les services d'affaires, la gestion des données et de la technologie de l'information, l'élaboration des lois et des politiques, la planification de l'orientation de l'Agence, les relations et la liaison avec les clients et les intervenants.

Résultats souhaités	Priorités ou principaux résultats de la période de planification	Attentes de rendement
L'Agence est gérée avec efficacité et efficience.	 Revitaliser l'organisation par la mise en œuvre de l'Agence Parcs Canada. Élaborer un plan national de gestion des biens et une stratégie connexe de financement. 	Élaborer en 1999-2000 une stratégie de mesure du rendement avec données de base et objectifs pour les années de planification future.
	Respecter les nouvelles exigences de rapport prévues dans la <i>Loi</i> , notamment l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau système de rapport financier.	
	• Mettre en œuvre les plans d'action de conformité aux exigences de l'an 2000.	
	• Améliorer les relations avec les Autochtones et les groupes d'intervenants.	
	• Connaître davantage les clients, les conditions et les tendances du marché, et élaborer une image de marque et une identité cohérentes.	

Initiatives et réalisations

Stratégie de mesure du rendement

Parcs Canada prévoyait élaborer une stratégie de mesure du rendement pour la gamme des services de gestion, y compris des données de base et des objectifs, en 1999-2000. Des travaux ont bien eu lieu pour examiner les résultats prévus de cette gamme de services et élaborer de nouveaux indicateurs de rendement, mais une stratégie globale de mesure du rendement de cette gamme de services n'a pas été élaborée. Qui plus est, Parcs Canada croit maintenant qu'une stratégie intégrée n'est ni souhaitable ni appropriée à cet égard en raison de la diversité des services assurés. De plus, nous avons concentré notre attention sur l'élaboration d'un cadre cohérent de planification et de rapport à l'Agence en général. Les gammes des services de gestion comprennent de nombreux services de soutien de l'Agence qui assurent soit le cadre, soit les systèmes, soit l'information indispensable à la gestion efficace et efficiente de l'Agence et aux rapports sur son rendement.

Le personnel s'est employé à examiner et à aligner les objectifs stratégiques et les résultats prévus de l'Agence et à choisir les principaux indicateurs du rendement au cours du cycle de planification des affaires et à établir les rapports utiles connexes. Le nouveau cadre d'objectifs et de résultats servira de fondement au plan d'entreprise de 2000-2001. Les travaux sur les indicateurs de rendement sont décrits dans le présent rapport. Malgré les progrès réalisés en 1999-2000, Parcs Canada considère que l'élaboration d'un cadre de planification et de rapport est un processus permanent. Nous chercherons encore à améliorer les mesures de l'efficacité et de l'efficience organisationnelle, de même que notre capacité de suivre les activités qui ne relèvent pas du mandat de base et à établir les rapports pertinents.

Gestion des ressources humaines

Description et engagements

Cette gamme de services comprend une stratégie globale de gestion des ressources humaines nécessaire au fonctionnement efficace de l'Agence.

Résultats	Priorités ou principaux résultats	Attentes de
souhaités	de la période de planification	rendement
• Une main-d'œuvre hautement compétente, représentative de la population canadienne, et qui travaille dans un milieu favorable et propice.	 Assumer les responsabilités d'employeur distinct. Mettre en œuvre le nouveau régime des ressources humaines, conformément aux valeurs et aux principes de l'Agence concernant les ressources humaines. Remplir les engagements d'équité en matière d'emploi et de diversité. Renouveler les effectifs et répondre aux besoins indispensables de compétences et d'habiletés. Renforcer les liens avec les syndicats et les employés. 	 Élaborer en 2000-2001 des outils de mesure de la santé de l'organisation. Fixer en 1999-2000 des objectifs de représentation des membres des groupes de l'équité en matière d'emploi et un calendrier d'atteinte des objectifs, d'après les plans d'affaires des unités de gestion. Mettre à jour annuellement les objectifs et amorcer la présentation des rapports en 2000-2001.

Initiatives et réalisations

Élaboration d'un nouveau régime des ressources humaines

En tant qu'employeur distinct selon la définition de l'Annexe 1 de la Partie II de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, Parcs Canada assume des responsabilités qui relevaient auparavant du Secrétariat du Conseil du Trésor et de la Commission de la fonction publique, en particulier dans les domaines de la dotation et des négociations collectives. L'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de délégation des responsabilités du DGA concernant la gestion des ressources humaines a considérablement accru les pouvoirs des gestionnaires à tous les niveaux. La création de l'Agence a également offert l'occasion, sur le plan législatif, de restructurer les unités de négociation, d'après les intérêts communs des employés de Parcs Canada. Une proposition de remaniement des unités de négociation a été présentée à la Commission des relations de travail dans la fonction publique en juillet 1999. Une décision est prévue en 2000-2001; les négociations des premières conventions collectives pourront ensuite commencer.

La direction, les syndicats et les employés ont travaillé en concertation à poser les assises du nouveau régime de ressources humaines de Parcs Canada, en commençant par définir, en 1998-1999, les valeurs et les principes de gestion des ressources humaines de Parcs Canada. D'autres travaux réalisés en collaboration en 1999-2000 ont abouti à l'élaboration de cadres et de politiques concernant la dotation, la résolution des conflits, la santé et la sécurité au travail et les politiques des prestations régulières de l'employeur. Un cadre a également été établi pour la classification et des progrès ont été réalisés dans la conception et la mise à l'essai d'une norme de classification qui reflète les besoins particuliers de la main-d'œuvre et le contexte de fonctionnement de Parcs Canada. La mise en œuvre de la norme suivra l'élaboration d'une stratégie de rémunération en 2000-2001 et sera coordonnée en fonction des cycles de négociations collectives.

Le changement de statut à celui d'employeur distinct et l'édification du régime des ressources humaines de l'Agence ont été des processus complexes qui ont nécessité beaucoup de personnel. Parcs Canada a obtenu 4,3 millions de dollars du Conseil du Trésor en 1997-1998 pour commencer la création de l'infrastructure du nouveau régime des ressources humaines. Cette fonction devait durer deux ans. Trois ans après le début de cet important effort d'édification du régime et un an après la création officielle de l'Agence, les coûts totaux de création et de mise en œuvre du nouveau régime sont maintenant évalués à 14 millions de dollars et on prévoit qu'il faudra de quatre à cinq autres années avant qu'il ne soit mis complètement en œuvre. On cherche des ressources additionnelles pour résoudre les problèmes de financement accrus.

Perfectionnement professionnel et renouvellement de la main-d'œuvre

Les effectifs de Parcs Canada vieillissent. Les retraites au cours des cinq prochaines années dans le groupe de gestion et celui des scientifiques devraient exercer des pressions sur l'Agence. La planification de la relève dans le groupe de gestion a commencé en 1999-2000 et des postes de perfectionnement ont été définis et dotés. Comme il est dit dans la section sur la mise en valeur du patrimoine, une initiative a été mise en œuvre afin de perfectionner les compétences dans les emplois de base liés à la mise en valeur du patrimoine. Parcs Canada a contribué, par l'entremise d'un réseau de ministères et d'organismes scientifiques, à l'élaboration d'une stratégie d'emploi des diplômés qui vise à embaucher et à former de jeunes scientifiques. Parcs Canada cherchera également à obtenir un

financement additionnel pour améliorer sa capacité scientifique, en réponse au *Rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada*. Finalement, la plupart des unités d'affaires ont présenté des plans de ressources humaines pour résoudre les problèmes locaux de relève. L'analyse de ces plans et des répercussions de la planification de la relève à l'échelle nationale s'effectuera en 2000-2001.

Évaluation de la santé de l'organisation et de l'équité en matière d'emploi

La *Loi* oblige exceptionnellement Parcs Canada à présenter tous les cinq ans au Parlement un rapport indépendant sur le rendement de son régime de gestion des ressources humaines par rapport à ses valeurs et à ses principes. À l'appui de cet engagement, Parcs Canada devait élaborer en 1999-2000 un cadre de responsabilisation et de rapport. Les grands travaux à cet égard, notamment l'élaboration des indicateurs de la santé de l'organisation et un sondage des employés, ont été remis à 2001-2002 en raison des pressions exercées sur les ressources et des priorités concurrentes de la charge de travail liée à l'élaboration du régime des ressources humaines de l'Agence. En 2000-2001, des discussions auront lieu avec les organismes centraux sur les attentes de rapport dans ce domaine.

Les progrès de Parcs Canada en ce qui concerne la représentation de tous les groupes de l'équité en matière d'emploi sont illustrés à la figure 20 ci-dessous.

Figure 20 : Pourcentage des effectifs de Parcs Canada qui appartiennent à des groupes de l'équité en matière d'emploi et disponibilité sur le marché du travail

Groupe de l'équité en matière d'emploi	Disponibilité sur le marché du travail (Statistique Canada,	Pourcentage des effectifs de Parcs Canada	
	recensement de 1996)	Le 31 mars 1999	Le 31 mars 2000
Femmes	46,4	37,2	39,0
Autochtones	2,1	3,9	4,8
Personnes handicapées	6,5	2,4	3,2
Membres d'une minorité visible	10,3	0,8	1,0

Les objectifs nationaux de Parcs Canada relativement aux groupes de l'équité en matière d'emploi sont fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre de ces groupes, établie en 1996. Les objectifs locaux à l'appui de ces grands objectifs seront fixés dans les plans de ressources humaines des unités d'affaires et ils devraient être publiés en 2000-2001. Outre son engagement général envers l'équité en matière d'emploi, Parcs Canada a des engagements précis par suite du règlement de deux plaintes des droits de la personne.

L'entente de règlement survenue entre Parcs Canada et M^{me} V. Demuth et qui vise la période d'octobre 1996 au 30 décembre 2002, exige que Parcs Canada fasse tous les efforts possibles pour recruter pour une période indéterminée 33 p. 100 de femmes et 8 p. 100 de membres des minorités visibles au service des gardes de parc, dans chaque cycle d'embauchage, tout en s'efforçant raisonnablement d'offrir à ces groupes une représentation proportionnelle à tous les niveaux dans le groupe des gardes de parc. L'entente de règlement entre le gouvernement du Canada (Parcs Canada) et la Assembly of Manitoba Chiefs, qui vise la période entre le 1^{er} avril 1996 et le 31 mars 2001, exige que Parcs Canada élabore

et mette en œuvre des plans pour résoudre les problèmes d'emploi des Autochtones au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, fasse des efforts raisonnables pour atteindre ou pour dépasser les taux d'embauchage de 3,5 p. 100, consulte la Assembly of Manitoba Chiefs sur les progrès réalisés et présente annuellement un rapport.

En 1999-2000, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne le recrutement de membres des minorités visibles, mais Parcs Canada a respecté son engagement en ce qui concerne le recrutement des femmes au service des gardes de parc. Parcs Canada a également amorcé un certain nombre d'initiatives pour renforcer ses rapports avec les peuples autochtones (voir l'Année en revue). Le taux d'embauchage des Autochtones à Parcs Canada (soit 5,6 p. 100) dépasse ses engagements contenus dans le règlement. La représentation des Autochtones dans la main-d'œuvre de Parcs Canada dépasse la disponibilité de la main-d'œuvre au Manitoba et en Saskatchewan et en approche ce seuil en Alberta.

ÉVALUATION PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL de l'information sur le rendement

Objet et étendue

La Loi sur l'Agence Parcs Canada exige que le vérificateur général du Canada évalue la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence Parcs Canada en regard des objectifs établis dans son plan d'entreprise et décrits dans son rapport annuel.

La responsabilité du plan d'entreprise et de l'information sur le rendement contenue dans le rapport annuel incombe à la direction de Parcs Canada. Notre responsabilité, telle qu'elle est énoncée dans la Loi, consiste à fournir une évaluation de la qualité de l'information que Parcs Canada présente dans son rapport sur son rendement. Pour ce faire, nous avons évalué l'information en regard de critères de justesse et de fiabilité qui ont fait l'objet d'une discussion avec l'Agence et qui sont décrits dans l'annexe I de la présente évaluation. Nous n'avons pas évalué son rendement comme tel ni fait de commentaires à ce sujet.

Parcs Canada a fait état de son rendement dans une section de son rapport annuel intitulée « **Rendement par rapport au plan** ». Notre évaluation ne touche que cette section. Nous avons cependant examiné tout le rapport pour vérifier s'il y a concordance entre l'information qui y est communiquée et l'information sur le rendement.

L'évaluation générale

Pour être en mesure de faire rapport sur son rendement, Parcs Canada a conçu et établi un cadre de rendement dans lequel l'Agence définit les résultats souhaités, ses priorités, les principaux résultats et les attentes de rendement. Ce cadre donne une image juste de la façon dont l'Agence exécutera son mandat et constitue une base adéquate pour mettre en place des systèmes uniformes de rapport sur le rendement au sein de l'organisation. Cependant, pour rendre compte plus clairement et plus intégralement des résultats souhaités, Parcs Canada devrait démontrer plus visiblement les liens qui existent entre chaque élément du cadre. Qui plus est, il devrait établir et préciser des attentes en matière de rendement qui soient claires et concrètes et assorties d'un échéancier précis. Ainsi, dans le cas de la gamme de services des « Routes de transit », la gestion écologique et durable des routes en constitue un des objectifs. Cependant, dans le cadre de rendement, ce dernier n'est ni inscrit comme résultat souhaité ni comme attente de rendement alors qu'il est noté comme résultat principal à atteindre.

Dans son rapport, Parcs Canada fournit de l'information sur toutes ses gammes de services et est en mesure de donner de l'information sur le rendement au sujet de certaines gammes.

Dans certains cas où l'information sur le rendement n'est pas complète, l'Agence est en train de jeter les bases qui devraient lui permettre de faire rapport au cours des années à venir.

Généralement, l'information communiquée sur le rendement respecte les exigences du cadre de rendement en matière d'information. Nous sommes heureux de constater que, dans l'ensemble, le rapport est davantage axé sur les résultats que de nombreux rapports sur le rendement des ministères du gouvernement fédéral. Comme il s'agit du premier rapport d'une nouvelle agence, ces efforts sont dignes de mention.

Voici les principales constatations de notre évaluation :

L'information sur le rendement représente des résultats concrets conformes aux objectifs de Parcs Canada. Pour de nombreuses gammes de services, l'information sur le rendement est généralement pertinente et reflète des réalisations concrètes en regard des objectifs. Dans certains cas où l'information sur le rendement n'est pas disponible, comme pour la gamme de services « Mise en valeur du patrimoine », Parcs Canada fait rapport sur des activités ou stratégies importantes mises en place en 1999-2000, ce qui devrait lui permettre de rendre compte de son rendement au cours des années à venir. Dans d'autres cas, il faut faire davantage. Ainsi, dans le cas de la « Protection des ressources patrimoniales », Parcs Canada doit élaborer, à l'échelle nationale, des indicateurs de rendement pertinents qui lui permettront d'évaluer l'état de l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Le rapport constitue un bon point de départ pour donner un tableau significatif du rendement. Le rapport sur le rendement fournit aux lecteurs une bonne description des programmes de l'Agence, ainsi que de l'information contextuelle et historique. L'information présentée est sélective et concise. Parcs Canada rend compte de ses réalisations en regard de certaines attentes en matière de rendement et présente parfois de l'information comparative d'années antérieures. Cela rend l'information sur le rendement communiquée significative et facile à comprendre. Dans les prochains rapports, nous nous attendons à trouver davantage d'attentes en matière de rendement définies clairement et de facon concrète, plus d'information sur les mesures d'efficience et sur les coûts pour les éléments importants des gammes de services et d'autres informations comparatives (comme de l'information écologique comparable d'autres administrations et des comparaisons avec d'autres administrations de parc). Ces données permettront aux lecteurs de mieux juger si le rendement représente un niveau de réalisation adéquat et de connaître les coûts de ces résultats. Qui plus est, avec des mesures de rendement appropriées pour tous les résultats souhaités, Parcs Canada sera mieux en mesure de fournir un tableau complet de son rendement.

L'accent sur l'apport de Parcs Canada. Le rapport présente une description claire de la complexité des processus et de la multitude des parties intéressées par l'atteinte de nombreux objectifs de Parcs Canada. Dans les cas où l'Agence travaille en partenariat avec d'autres groupes, le lecteur est généralement informé des facteurs qui influent sur l'atteinte d'un résultat donné. Cependant, Parcs Canada pourrait mieux démontrer comment ses propres activités contribuent à ces résultats.

L'information sur le rendement est bien expliquée. Parcs Canada est parti du bon pied pour établir des mesures valables et des méthodes appropriées de collecte de données pour de nombreuses gammes de services. Les sources de l'information et les limites des données sont expliquées adéquatement. Cela précise le niveau d'exactitude des données et aide le lecteur à interpréter adéquatement l'information sur le rendement. Nous avons constaté que l'information sur le rendement était généralement étayée par des sources de données corroboratives et des éléments probants adéquats et qu'elle était généralement conforme au reste du rapport annuel. Cependant, dans le cas du nombre de personnes-visites, il y a lieu d'apporter plus de rigueur et de cohérence avant que nous puissions garantir l'exactitude des données. Bien que Parcs Canada ait expliqué les limites et reconnu les faiblesses des méthodes d'estimations, il doit prendre les mesures nécessaires pour les améliorer.

Un rappport sur le rendement raisonnablement équilibré. Nous avons constaté que tous les aspects du mandat de Parcs Canada sont inclus dans le rapport, bien qu'ils ne soient pas tous assortis d'information sur le rendement. Les parties séparées du rapport, « Mandat de base » et « Soutien du mandat », et le fait que la majeure partie est consacrée aux gammes de services « Création d'endroits du patrimoine national » et « Protection des ressources patrimoniales », reflètent adéquatement l'apport des services qui ont contribué directement au mandat de l'Agence et établissent une distinction utile pour les lecteurs. En plus de décrire les difficultés et les défis, Parcs Canada n'hésite pas à reconnaître les cas où le rendement n'était pas à la hauteur des objectifs. Dans l'ensemble, le ton du rapport est neutre et factuel et les limites de l'information sur le rendement sont bien expliquées.

Conclusion

Étant donné les demandes auxquelles Parcs Canada a été confronté au cours de sa première année d'exploitation, nous félicitons l'Agence des efforts qu'elle a fournis pour produire ce premier rapport sur le rendement. L'information communiquée sur le rendement, même si elle doit être améliorée, donne une image réaliste du rendement de l'Agence. Elle permet aux lecteurs de juger du rendement de Parcs Canada en regard de certains objectifs. Nous nous attendons à ce qu'avec le renforcement du cadre de rendement, y compris l'élaboration d'autres indicateurs, l'ajout d'information de rendement, une rigueur et une objectivité accrues, les futurs rapports de Parcs Canada fournissent une image plus claire et plus complète de son rendement.

Pour le vérificateur général du Canada

Sheila Fraser, FCA

Sous-vérificatrice générale

Sheila Fraser

Ottawa, Canada le 22 septembre 2000

Critères d'évaluation de la justesse et de la fiabilité Bureau du vérificateur général du Canada

Les critères suivants ont été élaborés en tant que moyens d'évaluer la justesse et la fiabilité de l'information sur le rendement de l'Agence en regard des objectifs énoncés dans son plan d'entreprise. Ils répondent à deux grandes questions: d'abord, est-ce que l'Agence a communiqué l'information sur le rendement en regard de ses objectifs, et ensuite, est-ce que cette information est juste et fiable? L'information sur le rendement en regard des objectifs est juste et fiable si elle permet au Parlement et au public de déterminer la mesure dans laquelle l'entité ou le programme en question atteint les objectifs fixés.

Pertinente L'information sur le rendement doit rendre compte de réalisations

concrètes et importantes en regard des objectifs.

Significative L'information sur le rendement doit, en plus d'être pertinente, dresser un

tableau clair du rendement, décrivant les repères et le contexte en regard desquels il faut interpréter l'information communiquée.

Attribuable L'information sur le rendement doit démontrer de façon acceptable

l'apport des activités du programme ou de l'entité en question aux

réalisations présentées.

Exacte L'information sur le rendement doit refléter adéquatement les faits

communiqués, et ce, à un niveau d'exactitude approprié.

Équilibrée L'information sur le rendement doit fournir un tableau représentatif de

tout l'éventail des réalisations, tableau qui ne trompe pas le lecteur.

L'Agence indique qu'elle présente son rendement par rapport aux résultats souhaités et aux attentes en matière de rendement, telles qu'elles sont exposées dans son plan d'entreprise. Cela est adéquat et aux fins de la présente évaluation, nous considérons ces résultats souhaités et ces attentes en matière de rendement comme les « objectifs » en regard desquels le rendement est communiqué.

Les travaux dont la présente évaluation fait état ont été réalisés en conformité avec les politiques et les pratiques du Bureau du vérificateur général du Canada. Ces politiques et ces pratiques respectent les normes recommandées par l'institut Canadien des Comptables Agréés.

ÉTATS FINANCIERS 1999-2000

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Les états financiers ci-joints de l'Agence Parcs Canada sont la responsabilité de la direction et ont été approuvés par les membres du Conseil exécutif de l'Agence suivant la recommandation du Comité des finances.

Ils ont été établis par la direction selon les principes comptables généralement reconnus et comprennent, lorsqu'il y a lieu, des estimations que la direction a faites au meilleur de son jugement. Lorsqu'il y avait différentes méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle jugeait les plus appropriées dans les circonstances. La direction a préparé l'information financière qui figure dans le présent rapport annuel et a veillé à ce qu'elle concorde avec celle qui figure dans les états financiers.

La direction a établi et tient à jour des registres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion ainsi que des systèmes d'information conçus pour garantir dans une mesure raisonnable que les biens de l'Agence sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace en vue de la réalisation des objectifs de l'Agence, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et aux règlements afférents, à la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux politiques internes de l'Agence. Des vérifications internes sont effectuées pour évaluer l'efficacité des contrôles et des pratiques de gestion.

Le vérificateur externe de l'Agence, soit le vérificateur général du Canada, a vérifié les états financiers et en a fait rapport à l'Agence et à la ministre du Patrimoine canadien.

Le directeur général de l'Agence

Tom Lee

Le dirigeant principal administratif

Le 22 septembre 2000





VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au directeur général de l'Agence Parcs Canada et à la ministre du Patrimoine canadien

J'ai vérifié le bilan de l'Agence Parcs Canada au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Agence. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Agence au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Pour le vérificateur général du Canada

Sheila Fraser, FCA sous-vérificatrice générale

3003 Vermodinoe general

Ottawa, Canada le 22 septembre 2000

Bilan au 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

Actif	
À court terme :	
Droits en argent (note 4)	
Compte des activités générales	37 369
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	1 770
Comptes à fins déterminées	1 758
	40 897
Débiteurs	4 036
Stock de fournitures renouvelables (note 5)	5 836
	50 769
Immobilisations (note 6)	1 393 613
Collections et sites archéologiques (note 7)	1
	1 444 383
Passif	
À court terme :	
Créditeurs et charges à payer	
Ministères et organismes fédéraux	9 917
Autres	37 772
	47 689
Produits reportés (note 8)	5 065
	52 754
Indemnités de cessation d'emploi	39 438
Provision pour nettoyage environnemental (note 9)	7 230
	99 422
Avoir du Canada	1 344 961
	1 444 383

Engagements et éventualités (notes 14 et 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général de l'Agence

Le dirigeant principal administratif

Tom Lee Alan Latourelle

État des résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

Charges (note 10)

Charges (note 10)	
Intendance des endroits du patrimoine national	
Création de lieux du patrimoine national	18 934
Protection des ressources patrimoniales	121 947
Mise en valeur du patrimoine	49 623
	190 504
Utilisation et appréciation par les Canadiens	
Services aux visiteurs	169 320
Périmètres urbains	9 495
Routes de transit	27 226
	206 041
Services ministériels	
Gestion de Parcs Canada	38 542
Gestion des ressources humaines	10 347
	48 889
Total des charges	445 434
Produits (note 11)	74 788
Frais d'exploitation nets (note 12)	370 646

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

Solde au début de l'exercice (note 3)	1 365 829
Frais d'exploitation nets	(370 646)
Crédits parlementaires utilisés (note 12)	388 884
Services fournis gratuitement par des ministères (note 13)	28 613
Produits crédités au gouvernement du Canada	(67 719)
Solde à la fin de l'exercice	1 344 961

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2000

(en milliers de dollars)

Activités d'exploitation	
Frais d'exploitation nets	(370 646)
Éléments sans incidence sur l'encaisse :	,
Amortissement des immobilisations	76 824
Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	(304)
Services fournis gratuitement par des ministères	28 613
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	(53 501)
Augmentation des indemnités de cessation d'emploi	382
Augmentation de la provision pour nettoyage environnemental	84
Encaisse utilisée pour les activités d'exploitation	(318 548)
Activités d'investissement	
Acquisitions et améliorations d'immobilisations	(48 703)
Produit de l'aliénation d'immobilisations	331
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement	(48 372)
Activités de financement	
Crédits parlementaires utilisés	388 884
Produits crédités au gouvernement du Canada en vertu de l'article 20	
de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	(67 719)
Encaisse fournie par les activités de financement	321 165
Encaisse utilisée au cours de l'exercice	(45 755)
Droits en argent au début de l'exercice	86 652
Droits en argent à la fin de l'exercice	40 897

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers du 31 mars 2000 (en milliers de dollars)

1. Pouvoirs et objectifs

L'Agence Parcs Canada a été créée en décembre 1998 en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* à titre d'établissement public. Elle exerce ses activités au nom de Sa Majesté du Canada. L'Agence Parcs Canada est une entité distincte qui figure à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et rend des comptes à la ministre du Patrimoine canadien.

Le mandat de l'Agence consiste à protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel et en favoriser chez le public la connaissance, pour les générations présentes et à venir. Pour réaliser son mandat, l'Agence exécute le programme prévu dans ses lois et pouvoirs.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et à la décision du Conseil du Trésor du 24 mars 1999, tous les actifs et passifs qui étaient auparavant gérés par le ministère du Patrimoine canadien pour l'exploitation des programmes de Parcs qui relèvent désormais de l'Agence ont été transférés à cette dernière. La note 3 aux états financiers décrit les éléments transférés et l'incidence du transfert sur l'avoir du Canada.

Les pouvoirs relatifs aux programmes dont Parcs Canada est responsable découlent de la Loi sur l'Agence Parcs Canada, de la Loi sur les parcs nationaux, de la Loi sur les monuments et lieux historiques, de la Loi sur le ministère des Transports, de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine, de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales et du Cadre de la politique sur le patrimoine archéologique.

2. Conventions comptables importantes

Les états financiers de l'Agence sont établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en vigueur au Canada.

Les états financiers de l'Agence comprennent le fonds renouvelable des unités d'entreprise de Parcs Canada, le fonds renouvelable des périmètres urbains, les comptes à fins déterminées et le compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

a) Crédits parlementaires

L'Agence est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Ces derniers sont comptabilisés directement à l'avoir du Canada.

b) Constatation des produits

Les produits reportés comprennent ceux qui sont reçus avant que les services ne soient rendus ainsi que les fonds reçus de tiers à des fins déterminées. Les produits reportés figurent aux produits d'exploitation lorsque les services sont rendus.

c) Stock de fournitures renouvelables

Les fournitures renouvelables sont comptabilisées au coût moyen.

d) Immobilisations

Les immobilisations, sauf les terrains, qui ont été transférées à l'Agence le 1^{er} avril 1999 sont comptabilisées à leur coût historique estimatif, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique estimatif des immobilisations a été établi en ajustant le coût de remplacement actuel à celui de l'année d'acquisition ou de construction au moyen de facteurs fondés sur les changements des indices des prix au fil du temps. Cette approche tient également compte de l'état général des immobilisations, du coût des améliorations et des réparations importantes depuis l'acquisition ou la construction de l'immobilisation.

Les immobilisations, sauf les terrains, acquises après le 1^{er} avril 1999 sont comptabilisées au prix coûtant. Les immobilisations, sauf les terrains, acquises contre une somme nominale ou par voie de don, sont comptabilisées à leur valeur marchande au moment de l'acquisition. Les améliorations qui prolongent la vie utile ou le potentiel de service sont comptabilisées au prix coûtant.

L'Agence comptabilise présentement ses terrains à leur valeur nominale. Cette convention comptable sera appliquée jusqu'à ce que l'Agence ait évalué la pertinence d'adopter la convention comptable du gouvernement fédéral relative aux terrains.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de taux basés sur la durée d'utilisation prévue des biens, comme suit :

Catégorie de biens	Vie utile	
Édifices	25-50 ans	
Fortifications	50-100 ans	
Terrains aménagés	10-25 ans	
Routes	40 ans	
Ponts	25-50 ans	
Canaux et installations maritimes	25-80 ans	
Services publics	15-40 ans	
Véhicules et matériel	3-15 ans	
Expositions	3-10 ans	

e) Collections et sites archéologiques

Les collections et les sites archéologiques sont comptabilisés à une valeur nominale.

f) Indemnités de cessation d'emploi et de vacances

Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont portées aux comptes au fur et à mesure que les employés les accumulent en vertu de leurs conditions d'emploi respectives et sont fondées sur les échelles de salaire en vigueur à la fin de l'exercice. Les indemnités de cessation d'emploi et de vacances sont des obligations de l'Agence qui sont habituellement financées par le Conseil du Trésor.

g) Services fournis gratuitement par des ministères

Les services fournis gratuitement par des ministères sont comptabilisés par l'Agence à titre de frais d'exploitation à leur juste valeur. Un montant correspondant est crédité directement à l'avoir du Canada.

h) Contributions au Régime de pensions de retraite de la fonction publique

Les employés de l'Agence cotisent au Régime de pensions de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Le coût du régime est payé par les employés et par l'Agence. Les cotisations de l'Agence sont portées aux comptes de l'exercice au cours duquel elles sont payées et représentent l'obligation totale de l'Agence au titre du régime. L'Agence n'est pas tenue en vertu de la loi actuelle de verser des contributions au titre des insuffisances actuarielles du compte de pension de retraite de la fonction publique.

i) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence comptabilise une provision pour nettoyage environnemental lorsqu'elle est tenue ou le sera vraisemblablement d'engager des coûts liés à la gestion des risques découlant de la contamination et de l'enlèvement de matières contaminées provenant de sites pollués et lorsque le coût peut être estimé de façon raisonnable à la suite d'une évaluation environnementale détaillée.

3. Avoir du Canada - Solde au début de l'exercice

Tel qu'il est indiqué dans la note 1, le 1^{er} avril 1999, le ministère du Patrimoine canadien a transféré à l'Agence tous ses actifs et passifs qui servaient à l'exécution des programmes de Parcs Canada et qui sont désormais sous la responsabilité de l'Agence. Le tableau qui suit présente ces actifs et passifs ainsi que leur valeur respective. La valeur nette des éléments transférés a été créditée à l'avoir du Canada.

Droits en argent	
Compte des activités générales	84 796
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	-
Comptes à fins déterminées	1 856
Débiteurs	3 381
Stock des fournitures renouvelables	5 517
Immobilisations	1 421 761
Collections et sites archéologiques	1
Créditeurs et charges à payer	
Ministères et organismes fédéraux	(9 120)
Autres	(91 288)
Produits reportés	(4 873)
Indemnités de cessation d'emploi	(39 056)
Provision pour nettoyage environnemental	(7 146)
Avoir du Canada - solde au début de l'exercice	1 365 829

4. Droits en argent

Les droits en argent comprennent ce qui suit :

a) Compte des activités générales

Les droits en argent pour les activités générales représentent le montant d'argent que l'Agence peut retirer du Trésor du gouvernement, sans autres crédits.

b) Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Le compte des nouveaux parcs et lieux historiques est alimenté par les crédits parlementaires, le produit de la vente de terrains et d'édifices excédentaires et les dons. De plus, le ministre des Finances peut, sur demande du ministre du Patrimoine canadien, autoriser l'octroi d'avances jusqu'à 10 millions de dollars au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques. Tous les montants reçus sont versés dans ce compte jusqu'à ce que des dépenses admissibles soient engagées pour l'établissement ou la mise en valeur de nouveaux parcs, lieux historiques ou endroits patrimoniaux, conformément aux conditions établies dans la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et aux directives connexes du Conseil du Trésor.

Voici le détail des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 :

Rentrées :	
Crédit parlementaire	12 000
Produit de la vente d'immobilisations	331
Dons	1
	12 332
Dépenses :	
Dépenses en capital	5 959
Contributions	1 869
Planification de nouveaux parcs et lieux historiques	2 734
	10 562
Solde à la fin de l'exercice	1 770

c) Comptes à fins déterminées

Au 31 mars 2000, l'Agence a un solde de 1,8 million de dollars pour les comptes à fins déterminées. Il s'agit de l'argent reçu d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues.

5. Stock de fournitures renouvelables

Le stock de fournitures renouvelables au 31 mars 2000 est le suivant :

Produits ouvrés en bois et en métal	1 023
Terre, sable, gravier et autres matériaux bruts	868
Matériel, approvisionnements et fournitures	863
Matériaux et fournitures de construction	737
Diverses autres fournitures	704
Livres, publications et cartes	678
Uniformes et vêtements protecteurs	484
Combustible et autres produits pétroliers	479
	5 836

6	Immoh	ilications	- Tableau	détaillé

	Coût	Acquisitions	Coût	Amortisse-	Valeur	Valeur
	historique	nettes de	historique de	ment cumulé	comptable	comptable
	estimatif	l'exercice	fermeture au	au 31 mars	nette au	nette au
	d'ouverture	terminé le	31 mars	2000	31 mars	1 ^{er} avril
	au 1 ^{er} avril	31 mars	2000		2000	1999
	1999	2000				
Édifices et fortifications	644 011	16 506	660 517	346 961	313 556	317 136
Terrains aménagés	544 892	6 057	550 949	343 617	207 332	221 292
Routes	888 848	4 416	893 264	481 942	411 322	423 372
Ponts	134 364	1 429	135 793	64 190	71 603	72 794
Canaux et installations maritimes	466 849	9 605	476 454	214 173	262 281	259 714
Services publics	143 585	5 606	149 191	82 095	67 096	65 049
Véhicules et matériel	99 016	3 994	103 010	68 942	34 068	33 091
Expositions	80 773	1 063	81 836	55 482	26 354	29 312
	3 002 338	48 676	3 051 014	1 657 402	1 393 612	1 421 760
Terrains (note 2 d)	1	-	1	-	1	1
Total - Immobilisations	3 002 339	48 676	3 051 015	1 657 402	1 393 613	1 421 761

L'Agence est propriétaire de plus de 23 millions d'hectares de terre dont la majeure partie se trouvent dans les 39 parcs nationaux et réserves de parc national qui représentent 25 des 39 régions naturelles du Canada. À long terme, l'Agence créera au moins un parc national dans chacune des régions naturelles. Au cours de l'exercice 1999-2000, l'Agence a dépensé 0,2 million de dollars pour l'acquisition de terrains.

7. Collections et sites archéologiques

La gestion des collections et des sites archéologiques est au cœur du mandat de l'Agence qui consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine culturel du Canada. Même s'ils ne sont pas capitalisés au même titre que d'autres biens culturels comme les édifices ou les fortifications, ces trésors culturels ont une valeur inestimable.

a) Collections

L'Agence gère des collections d'objets archéologiques et historiques.

La collection d'objets historiques renferme plus de 33 millions de pièces, spécimens et documents qui constituent un échantillon représentatif des habitations et des activités de l'être humain sur pratiquement 11 000 ans. Ces collections renferment un éventail d'artefacts qui témoignent de l'activité tant domestique qu'industrielle et vont des outils et de l'équipement de navire aux échantillons de sol et échantillons botaniques.

La collection d'objets historiques comprend plus de 300 000 pièces qui s'étendent du X^e siècle à aujourd'hui. Il s'agit d'objets ethnographiques, civils et militaires et d'articles témoignant du commerce des fourrures, de meubles et d'accessoires vestimentaires, d'outils et de documents.

En outre, l'Agence gère une collection de plus de 400 000 reproductions comprenant des costumes d'époque, des outils et des meubles fabriqués à partir d'originaux ou de données historiques.

b) Sites archéologiques

Les sites archéologiques constituent la plus vieille catégorie de biens appartenant à l'Agence; certains sites datent de 10 500 ans. Il y a 6 500 sites archéologiques dans des lieux historiques nationaux et 8 600 dans des parcs nationaux. Il s'agit de sites sous-marins, en surface ou enfouis sans affleurements évidents.

Les ressources culturelles qu'ils renferment sont des vestiges de l'activité humaine qui constituent de précieux points de contact avec notre lointain passé et des sources précieuses d'information se rapportant à notre histoire. Les sites archéologiques peuvent être des lieux de fabrication d'outils en pierre, des emplacements de camps, des tertres de coquillages, des longues maisons, des sites d'art rupestre, des sites d'abattage de mammifères, des campements de pêche, des sites/emplacements témoignant de la quête de la vision (expérience spirituelle/religieuse), des vestiges de postes militaires et de commerce de fourrure, des champs de bataille, des villages, des homesteads, des dépotoirs, des cimetières et des sentiers.

8. Produits reportés

Les produits reportés, qui s'élèvent à 5,1 millions de dollars, comprennent un montant de 1,8 million représentant le solde, à la fin de l'exercice, des comptes à fins déterminées. L'Agence reçoit de l'argent d'organisations externes qui doit être utilisé aux fins prévues.

Voici le détail des opérations pour l'exercice terminé le 31 mars 2000 :

Solde au début de l'exercice	1 819
Plus les montants reçus d'organisations externes	5
Moins les produits constatés au cours de l'exercice	(66)
Solde à la fin de l'exercice	1 758

Les autres 3,3 millions de dollars de produits reportés comprennent les droits d'entrée, les droits récréatifs et les droits de location et concession prélevés à l'avance.

9. Provision pour nettoyage environnemental

D'après les études détaillées qu'elle a faites, l'Agence a comptabilisé une provision de 7,2 millions de dollars pour le nettoyage environnemental en prévision des cas où elle devra sans doute procéder à la décontamination et au nettoyage de sites contaminés.

10. Sommaire des charges par grande classification

Salaires et avantages sociaux	223 453
Amortissement	76 824
Services professionnels et spéciaux	50 911
Services publics, matériaux et fournitures	29 466
Transport et communication	20 190
Locaux	9 904
Paiements tenant lieu d'impôts	8 645
Locations	7 041
Subventions et contributions	6 648
Information	5 538
Réparations et entretien	5 525
Autres dépenses diverses	1 289
	445 434

(388 884)

11. Son	maire des produits par grande classification	
Droits d'	<u> </u>	24.052
Droits d		34 052 17 301
	s et concessions	14 646
	roduits d'exploitation	3 082
	des périmètres urbains	2 937
	at du personnel	2 466
	ts sur l'aliénation de biens	304
		74 788
12. Cré	dits parlementaires	
a) Crédi	ts utilisés	
Crédits a	pprouvés :	
Crédit 1	5 - Dépenses du programme	292 001
	20 - Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques	12 000
	égislatifs :	
	en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	67 720
	tions aux régimes d'avantages sociaux des employés	33 876
	nouvelables des unités d'entreprise	(36)
	nouvelables des périmètres urbains	412
-	du produit de l'aliénation de biens excédentaires de l'État crédits approuvés	<u>385</u> 406 358
Total des	credits approuves	400 338
Moins:		
Montant	s périmés	573
Montant	s disponibles pour les exercices ultérieurs	16 901
		17 474
Crédits u	tilisés	388 884
b) Rapp	rochement au financement public	
Frais d'e	xploitation nets	(370 646)
Plus:	Produits en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada	(67 719)
Moins:	Éléments sans incidence sur le financement	
	Amortissement des immobilisations	76 824
	Services fournis gratuitement par des ministères	28 613
	Gain net sur l'aliénation d'immobilisations	(304)
		105 133
Plus:	Variation des comptes n'ayant pas d'incidence sur les besoins de financeme	nt de l'exercice
1100	Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	(1 770)
	Débiteurs	(655)
	Stock de fournitures renouvelables	(319)
	Indemnités de cessation d'emploi	382
	Créditeurs et charges à payer	(5 292)
	Divers produits reportés	290
	Provision pour le nettoyage environnemental	84
	The second of th	(7 280)
DI		
Plus:	Immobilisations financées par crédits parlementaires	(48 703)
	Moins : produit de l'aliénation d'immobilisations	331
		(48 372)

Crédits utilisés

13. Opérations entre apparentés

En ce qui a trait à la propriété, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral. Elle effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises. L'Agence a effectué des opérations entre apparentés pour des services s'élevant à 17,8 millions de dollars fournis par des ministères et des services d'architecture et génie s'élevant à 13,2 millions de dollars fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services qui sont comptabilisés dans les états financiers à leur juste valeur comme suit :

Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes et des frais d'assurance des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	9 856
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	9 904
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	7 510
Salaire et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	722
Services de vérification par le Bureau du vérificateur général du Canada	338
Indemnisation des accidentés du travail par Ressources humaines Canada	283
	28 613

14. Engagements

a) L'Agence a signé des baux de location de matériel et d'exploitation totalisant
 7,1 millions de dollars. Les baux prennent fin à différentes dates, le dernier expirant en 2021.
 Les paiements annuels minimum en vertu de ces baux pour les cinq prochains exercices sont approximativement les suivants :

2000-2001	405
2001-2002	361
2002-2003	340
2003-2004	313
2004-2005	295

b) L'Agence a conclu des marchés pour des dépenses d'exploitation et des dépenses en capital qui s'élèvent environ à 21,7 millions de dollars. Les paiements aux termes de ces marchés devraient se faire en 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003.

15. Éventualités

a) Réclamations

Dans le cours normal de ses activités, l'Agence a fait l'objet de réclamations s'élevant à environ 15,1 millions de dollars, excluant les intérêts, à titre de dommages présumés et d'autres facteurs. Comme il est impossible de prévoir l'issue de ces réclamations, elles ne sont pas comptabilisées. Toutefois, de l'avis de la direction, la position de l'Agence est défendable dans tous les cas. Les règlements éventuels de ces réclamations seront imputés à l'exercice au cours duquel la responsabilité sera établie et les coûts pourront être estimés de façon raisonnable.

b) Provision pour nettoyage environnemental

L'Agence a donné la priorité à 222 biens qui réunissent les conditions justifiant une évaluation environnementale. Après une évaluation préliminaire, des études plus détaillées ont été faites pour déterminer l'ampleur des mesures correctives nécessaires. Outre la responsabilité décrite à la note 9, l'Agence a prévu une autre éventualité de nettoyage environnemental s'élevant à 29,5 millions de dollars. L'éventualité correspond aux coûts présumés ou aux coûts supplémentaires éventuels rattachés aux situations où l'obligation de l'Agence n'est pas clairement établie ou à celles où il est peu probable qu'elle paie le plein montant des mesures correctives.

16. Parité salariale

Le Secrétariat du Conseil du Trésor et l'Alliance de la fonction publique du Canada ont conclu une entente sur l'application de la décision relative à la parité salariale du Tribunal canadien des droits de la personne du 29 juillet 1998. L'Agence emploie des personnes des groupes visés par cette décision. Les montants payés ou dus aux employés de l'Agence du fait de leur emploi dans la fonction publique sont la responsabilité du Conseil du Trésor. Par conséquent, l'Agence n'a constaté aucun montant dans ses dépenses ni passé aucune obligation en charge en ce qui a trait à la récente entente sur la parité salariale.

Photo couverture : Lieu historique nationale de Ninstints, Columie-Britannique

Nº de catalogue : R61-1/2000-F

ISBN: 0-662-85203-6

Printed on recycled paper